



# La découverte de gaz offshore en Méditerranée orientale : nouveau défi pour la stabilité du Proche-Orient



Centre  
d'études  
supérieures  
de la Marine

**Guillaume HUET**

Chargé d'études au CESM



[cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr](mailto:cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr)



# La découverte de gaz offshore en Méditerranée orientale : nouveau défi pour la stabilité du Proche-Orient

## Sommaire :

Introduction.....	3
A) Les pays du Proche-Orient sont marqués par l'isolement et le manque de ressources énergétiques propres.....	6
1) Israël cherche à soutenir son modèle de développement malgré le blocus des Etats arabes depuis sa création. ....	6
2) L'énergie en Palestine et le rôle du gaz dans les jeux d'influence avec Israël .....	11
3) Le Liban souffre d'un rationnement en énergie et de la hausse des prix du carburant.	15
4) Pourquoi des besoins en gaz à Chypre ? .....	18
B) La découverte des ressources offshore provoque des tensions autour des limites maritimes et du bénéfice de l'exploitation de la manne gazière. ....	20
1) Le litige israélo-libanais : une délimitation de la ZEE qui s'inscrit dans un climat de méfiance et de conflit. ....	20
2) Les démêlés de Chypre avec la Turquie : une relation qui s'inscrit dans la rivalité helléno-turque .....	22
3) La sécurité des installations est un réel problème dans la région en raison de l'instabilité politique.....	25



4) La présence de compagnies chinoises ou russes pourrait perturber le jeu occidental en Méditerranée en important de nouvelles Marines. ....	27
C) Entre préservation de l'environnement, sécurité et conquête de marchés, l'exploitation et l'exportation des hydrocarbures sont un défi pour les pays du Levant. ....	28
1) La manne du gaz ne peut cacher des difficultés d'exportation .....	28
2) Les enjeux environnementaux de l'extraction d'hydrocarbures soulèvent les insuffisances de la protection de la Méditerranée .....	32
Conclusion.....	39



## Introduction

*« Je vais vous dire ce que nous, les juifs, avons contre Moïse : il nous a fait marcher pendant quarante ans dans le désert pour nous mener vers le seul endroit du Moyen-Orient qui soit justement dépourvu de pétrole ! »*

Golda Meir, plaisantant au sujet de la dépendance énergétique israélienne, illustre l'anxiété énergétique des pays du Proche Orient – Chypre, Israël, Palestine<sup>1</sup>, Liban, Syrie. Ces Etats sont en effet dépourvus de réserves de pétrole suffisantes pour assurer leur autonomie. Cette situation presque anormale au vu des champs colossaux des Etats voisins du Golfe, de l'Irak ou même de l'Egypte n'a cessé de provoquer dans ces Etats des tensions sur l'approvisionnement et une recherche très forte de capacités propres.

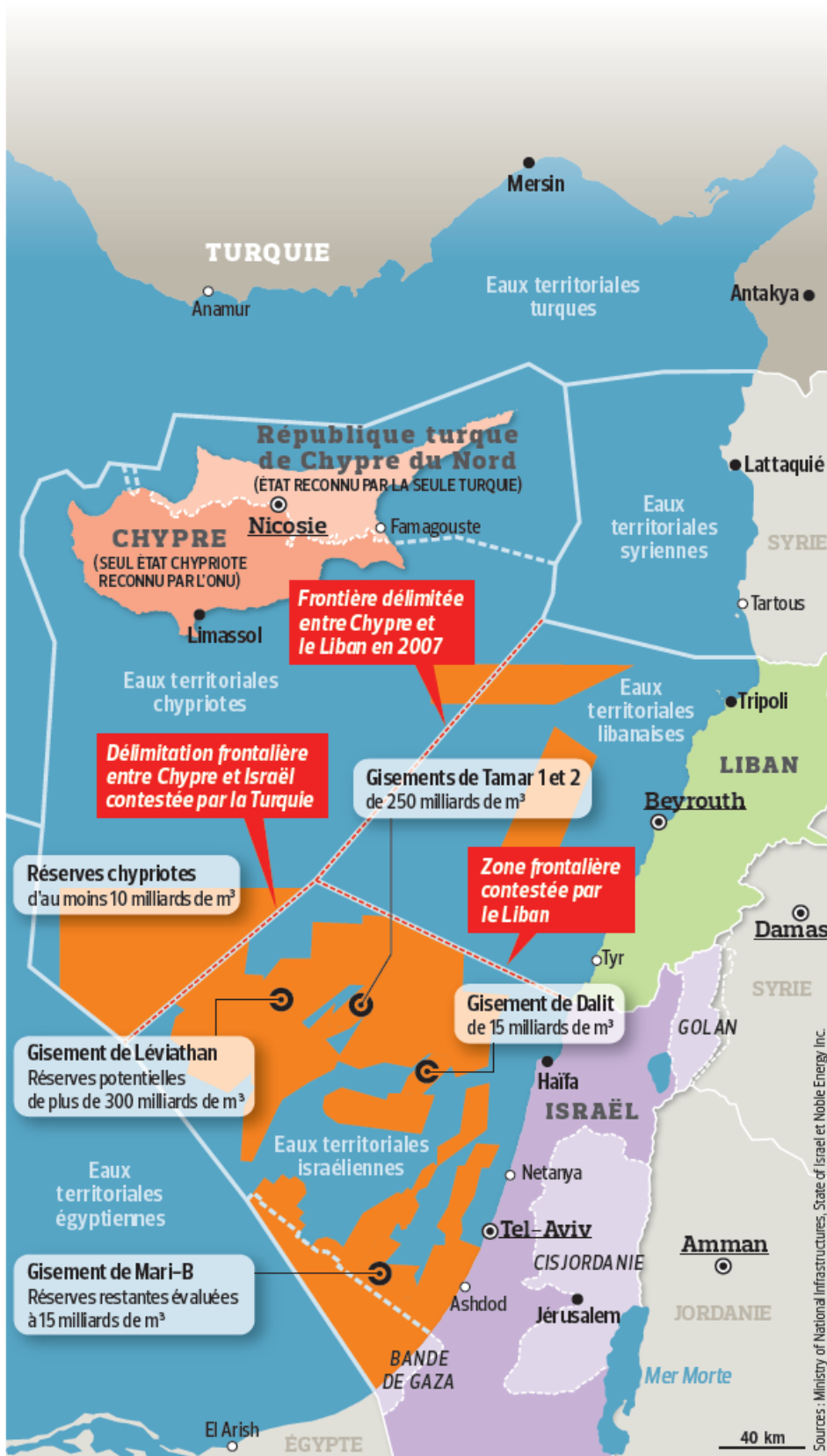
La découverte d'importantes réserves de gaz au large des côtes israéliennes en janvier 2010 bouleverse la situation : le Proche-Orient pourrait devenir exportateur net d'hydrocarbures ! Loin d'être une ressource anecdotique, les champs gaziers de Méditerranée orientale couvriraient une vaste zone du Jourdain à Chypre et de Gaza à la côte méridionale de l'Anatolie. Les réserves concernent potentiellement cinq pays (Chypre, Israël, le Liban, la Turquie et la Syrie) ainsi que l'Etat Palestinien.

La Syrie, prise dans une spirale de guerre civile, n'a pas pour le moment de gouvernement assez stable pour commencer une exploration gazière offshore. Elle ne sera donc pas considérée dans cette étude. La Turquie quant à elle revendique des ressources par une interprétation extensive du principe de plateau continental. Elle est abordée principalement sous l'angle de son litige avec Chypre, afin de rester sur le bassin levantin et les problématiques proche-orientales.

Les réserves de gaz et la possibilité de nappes de pétrole attirent l'intérêt des gouvernements de la région, qui commencent à demander une délimitation plus exacte des frontières maritimes et des ZEE, jusqu'alors non fixées en Méditerranée. La ruée vers le gaz modifie les alliances et les priorités des Etats. Si certaines frontières sont fixées, plusieurs différends territoriaux prennent une dimension nouvelle : les conflits Israël/Liban et Chypre/Turquie sont réactivés par la découverte de nouvelles ressources. L'instabilité de la région, accrue par la guerre en Syrie et les révolutions dans le monde arabe, contraint les Etats à sécuriser les ressources en augmentant leur potentiel militaire. Ils doivent mettre en place des stratégies d'exportation et de conservation des ressources qui prennent en compte tant la responsabilité environnementale du pays dans une mer semi-fermée que la rentabilité économique. Les Etats importateurs d'hydrocarbures commencent aussi à se positionner en Méditerranée orientale, recherchant des alliances d'exportation, comme le fait la Chine, ou un contrôle des exportations, comme les Etats-Unis. Ainsi, la découverte du gaz fait naître de nombreux enjeux pour l'équilibre régional, de la sécurisation des exportations à la formation de nouvelles alliances.

---

<sup>1</sup> Le statut d'Etat observateur a été reconnu à la Palestine par l'ONU au cours de la rédaction de cette étude, nous utiliserons donc la dénomination d'Etat en lieu et place de l'Autorité Palestinienne.



Source:  
Le Figaro

### Les réserves de gaz au cœur des conflits sur le partage des eaux en Méditerranée orientale

Limites des ZEE\*    Zones d'exploration ou d'exploitation gazières    \*zones économiques exclusives



En 1999, des compagnies font des découvertes de gaz au large de Gaza et d'Israël. *British Gas* découvre le champ de Gaza Marine (40 milliards de m<sup>3</sup>) peu après la découverte par *Noble Energy* d'un champ de 7 milliards de m<sup>3</sup> côté israélien nommé Mari-B. L'exploitation de celui-ci commence en 2004, et les réserves sont épuisées en 2012.

Le 18 janvier 2010 est annoncée la découverte du champ de Tamar, avec des réserves estimées à 240 milliards de m<sup>3</sup>. La même année, le champ de Léviathan est attesté avec 650 milliards de m<sup>3</sup>, toujours dans les eaux israéliennes, à la limite disputée des eaux libanaises. Des champs mineurs sont découverts entre 2010 et 2011, comme Noa, au large d'Ashkelon, avec 1,3 milliards de m<sup>3</sup>, ou Pinnacles avec les mêmes réserves. Ces deux derniers champs sont utilisés par l'Etat hébreu pour faire la jonction entre la déplétion de Mari-B et l'entrée en fonction de Tamar en 2013.

En 2011, un autre consortium découvre les champs de Myra et Sarah, d'une contenance de 200 milliards de m<sup>3</sup>. Deux autres champs sont découverts en 2011 au large de Haïfa, à proximité des champs de Tamar : Dalit, avec 14 milliards m<sup>3</sup>, et Tannin, avec 34 milliards de m<sup>3</sup>. Les réserves israéliennes sont ainsi estimées à plus de mille milliards de m<sup>3</sup>.

A Chypre, l'exploration révèle un champ de 200 milliards de m<sup>3</sup> à la limite de la ZEE avec Israël, à proximité du champ Léviathan. Une exploitation conjointe est envisagée (voir infra).

Au Liban, le retard dans l'attribution des lots empêche de donner une estimation commerciale, mais le ministre de l'énergie Gibran Bassil parle de 330 milliards de m<sup>3</sup> dans la région Sud, après que « la moitié de la ZEE libanaise a été explorée »<sup>2</sup>

ZEE contenant le champ gazier	Nom du champ gazier	Réserves estimées en milliards de m <sup>3</sup>	Date de la découverte
Israël	Mari-B	7	1999
Palestine (Gaza)	Gaza Marine	40	1999
Israël	Tamar	240	2010
Israël	Leviathan	650	2010
Israël	Noa	1,3	2010
Israël	Pinnacles	1,3	2010
Israël	Myra & Sarah	200	2011
Israël	Dalit	14	2011
Israël	Tannin	34	2011
Chypre	Aphrodite	200	2011

<sup>2</sup> AFP, « Lebanon ready to drill for offshore gas », dépêche du 24 sept. 2012



## **A) Les pays du Proche-Orient sont marqués par l'isolement et le manque de ressources énergétiques propres.**

### **1) Israël cherche à soutenir son modèle de développement malgré le blocus des Etats arabes depuis sa création.**

L'Etat d'Israël est à la fois isolé au milieu des Etats arabes qui le boycottent et dépourvu de ressources propres. La progression historique de la recherche israélienne d'énergie est un processus constamment remis en cause par des crises et des bouleversements politiques dans les pays fournisseurs. C'est cette faiblesse qui pousse ses dirigeants à faire de la sécurisation des approvisionnements en pétrole une cause nationale : l'angoisse du manque sous-tend les jeux actuels d'alliance et de sécurisation des champs de gaz offshore. Il est intéressant d'examiner comment cet Etat dépourvu de ressources réussit à se fournir tout de même en pétrole, pour soutenir son modèle de développement à l'occidentale.

Pour soutenir sa croissance économique et démographique, le gouvernement tente d'abord de trouver du pétrole sur son territoire, galvanisé par l'exemple de ses voisins. Le forage incessant en Israël à la recherche de pétrole — on estime que plus de cinq cents puits ont été forés depuis 1948 — ne donne pourtant pas de résultats significatifs. Un seul puits a fourni des résultats, dans la région de Kyriat Gat, mais il ne donne que quelques centaines de barils par jour. Le forage offshore est entamé dès 1969, puis des campagnes sont lancées régulièrement, en 1976 au large du Sinaï, en 1986 au large de Haïfa, etc. Mais les champs découverts sont trop faibles pour être exploitables jusqu'à la découverte des champs Gaza Marine et Mari-B en 2000.

L'histoire de la dépendance énergétique israélienne débute à sa création en 1947. Les principaux producteurs de pétrole sont alors les Etats arabes, et le protectorat britannique de Palestine avait conclu un partenariat avec les monarchies pétrolières du Golfe, largement sous influence de Londres. La guerre rompt brusquement les relations commerciales entre l'Etat hébreu et ses voisins arabes, qui imposent un blocus, notamment sur le pétrole. Israël a besoin pour se développer de sources d'énergie fiables et abondantes, ce qui le conduit à rechercher des sources d'approvisionnement diversifiées en dehors de son premier cercle arabe.

#### **La fourniture iranienne et le Sinaï.**

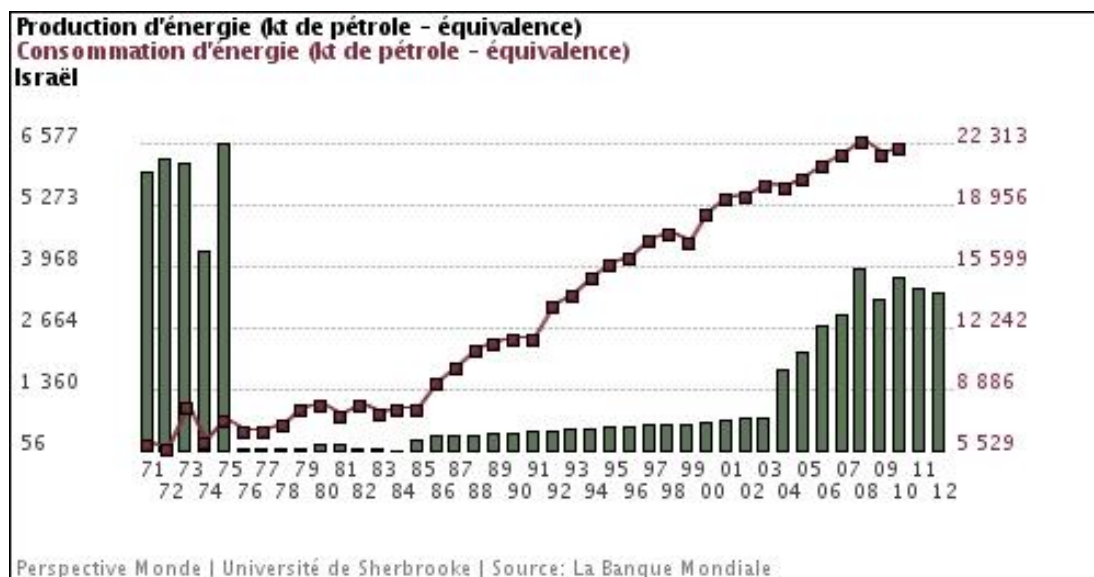
L'Iran reconnaît le pays en 1950, et un accord de fourniture de pétrole est signé en 1951. La politique iranienne de l'époque privilégie la proximité avec les Etats-Unis et soutient l'Etat d'Israël dans une logique de front commun contre la menace arabe sunnite. 60% du brut israélien vient d'Iran en 1955, le reste étant assuré par le Venezuela et la Norvège. La guerre de 1967 ferme le passage de Suez et restreint les importations iraniennes ; la sécurité énergétique de l'Etat hébreu est menacée. La construction d'un oléoduc partant d'Eilat sur le golfe d'Aqaba à Ashkelon sur la Méditerranée, où se trouve la principale raffinerie du pays, permet de contourner le blocage du Canal.

La guerre de 1967 marque un tournant dans l'approvisionnement israélien : pour la première fois, la conquête du Sinaï donne à Tel-Aviv un accès à des ressources sur son territoire. Les deux gisements d'Abou Rudeis et Ras Soudar, situés dans le Sud-Est du Sinaï sont pris et développés, et dès la fin de l'année 1974 les 3 millions de tonnes de brut nécessaires à l'approvisionnement de l'Etat hébreu sont



extraites du Sinaï. L'exploration du Sinaï à la recherche de gisements nouveaux redouble. Des puits sont creusés dans le désert, comme à Alma, un champ découvert grâce à la technologie israélienne et dont l'exploitation commence en 1977. Ce puits est fortement exploité, à tel point qu'il représente 20% de la consommation du pays au moment des accords de Camp David ! L'exploitation dure jusqu'en 1980, tandis que, selon ces mêmes accords, Israël rend progressivement le Sinaï à l'Égypte.

La paix est assortie d'une condition énergétique, primordiale pour un pays en pleine croissance. Les conseillers du premier ministre israélien lui conseillent même de rendre le Sinaï... sauf la partie pétrolière ! L'importance du pétrole égyptien est telle pour l'Etat hébreu que le traité prévoit explicitement la continuité des importations depuis le Sinaï. L'article 2 de l'annexe III du traité stipule: "The Parties agree to remove all discriminatory barriers to normal economic relations and to terminate economic boycotts of each other upon completion of the interim withdrawal." Il est précisé ensuite dans les minutes du traité, qui en donnent les interprétations, que le pétrole est directement visé par cet article : "The Treaty of Peace and annex III thereto provide for establishing normal economic relations between the Parties. In accordance herewith, it is agreed that such relations will include normal commercial sales of oil by Egypt to Israel, and that Israel shall be fully entitled to make bids for Egyptian-origin oil not needed for Egyptian domestic oil consumption, and Egypt and its oil concessionaires will entertain bids made by Israel on the same basis and terms as apply to the other bidders for such oil."



Le graphique montre l'augmentation continue de la consommation israélienne de pétrole depuis les années 1970, tandis que la production est marquée par deux pics : le pétrole du Sinaï dans les années 1970, et le gaz dans les années 2000.

### La chute de l'URSS permet l'ouverture du marché caucasien, dont Israël se rapproche via l'allié turc

L'URSS est farouchement opposée à l'Etat hébreu soutenu par les USA. Dans la logique d'opposition des blocs qui caractérise la Guerre Froide, les Etats arabes trouvent auprès des Russes un appui militaire dans leurs entreprises contre Israël, tandis que l'aide américaine est plusieurs fois providentielle pour sauver Israël, notamment durant la guerre du Kippour. La Turquie est alors membre





du bloc de l'Ouest et allié proche de l'Etat hébreu. A la fin des années 1980, l'URSS entraîne dans sa chute cette opposition idéologique, tandis que des Etats du bloc soviétique retrouvent leur indépendance. L'Etat hébreu se rapproche de la Russie et des pays d'Asie centrale — notamment le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan — pour leurs réserves de pétrole. La construction d'oléoducs et de gazoducs à travers l'Anatolie et la Mer Noire dans les années 1990 et 2000 permet à Israël de bénéficier de nouvelles sources d'approvisionnement proches, ce qui renoue avec la stratégie du « second cercle » allié. L'oléoduc BTC de Bakou vers Tbilissi et Ceyhan, au sud de la côte lycienne, en est un exemple emblématique. Cet oléoduc désenclave les réserves de la Caspienne et permet leur relative autonomie d'exportation par rapport à la Russie. Surtout, il permet à Tel-Aviv de disposer d'un terminal proche, à moins de 500 km de ses côtes, et dans un pays stable et allié.

Les bonnes relations avec la Turquie au long des années 1990 et au début des années 2000 donnent jour au projet Medstream de pipeline multi-usage (pétrole et gaz, mais aussi eau ou fibre optique), qui lierait Ceyhan à la côte israélienne en passant par les eaux internationales. Il est prévu pour transporter 40 millions de tonnes de pétrole par an, tant pour la consommation israélienne que pour l'exportation vers l'Asie de l'Est. Les fournisseurs seraient les pays du Caucase et la Russie, représentée dans les discussions par l'entreprise d'Etat Gazprom, laquelle cherche à prolonger le gazoduc Blue Stream pour approvisionner le marché méditerranéen. L'exportation vers l'Asie se ferait par gazoduc du terminal d'Ashkelon en Mer Méditerranée jusqu'au port d'Eilat en Mer Rouge, ce qui permet de contourner le canal de Suez. Les premières réunions ministérielles à ce sujet se tiennent en juin 2008 entre la Turquie, Israël, l'Inde et la Russie<sup>3</sup>. Ce gazoduc représente l'aboutissement de la stratégie israélienne de contournement des Etats arabes.

---

<sup>3</sup>*Hurryet News*, "Turkey-Israel agree to start works on pipeline project", 06/2008



Le projet Medstream aurait prolongé le gazoduc BTC, en vert sur la carte.



Source : Philippe Rekacewicz, Paris, 2011, pour *Le Monde Diplomatique*

Cependant le gazoduc est reporté puis abandonné en raison de la détérioration des relations turco-israéliennes. La situation politique prime sur les considérations économiques au Proche-Orient et le projet souffre de l'arabisation de la politique turque menée par le parti islamiste modéré au pouvoir. En effet, si la diplomatie turque s'oriente vers le monde arabe à la fin des années 2000, lassée par les retards répétés du processus d'intégration à l'UE, le gouvernement Erdogan utilise la solidarité musulmane pour renforcer son influence au Machrek. Cela passe par la libéralisation des visas pour les pays arabes, le renforcement des accords économiques, mais aussi par le relâchement des liens avec Tel-Aviv. En 2008, les Turcs proposent une médiation entre la Syrie et Israël qui n'est pas acceptée par Tel-Aviv, ce qui vexa les Affaires Etrangères turques. L'opération « Plomb Durci » qui touche Gaza en 2008 est très mal perçue par l'opinion turque majoritairement pro-palestinienne. Durant le sommet de Davos, M. Erdogan quitte le forum après une vive altercation avec le président israélien Shimon Perez sur la question des victimes du conflit. Les relations entre les deux Etats ne se limitent déjà plus qu'à la participation commune au cercle d'influence américain et des relations économiques. La rupture est consommée au moment de l'affaire de la « flottille de la liberté » en mai 2010. Huit ressortissants turcs tentant de forcer le blocus israélien sur Gaza sont tués par un commando israélien. L'affaire provoque la remise en cause du pipeline Medstream et la fin des projets de coopération gazière entre les deux Etats. Ces projets auraient apporté des devises au gouvernement turc, mais ils étaient surtout intéressants pour les Israéliens, qui auraient diversifié leurs approvisionnements.



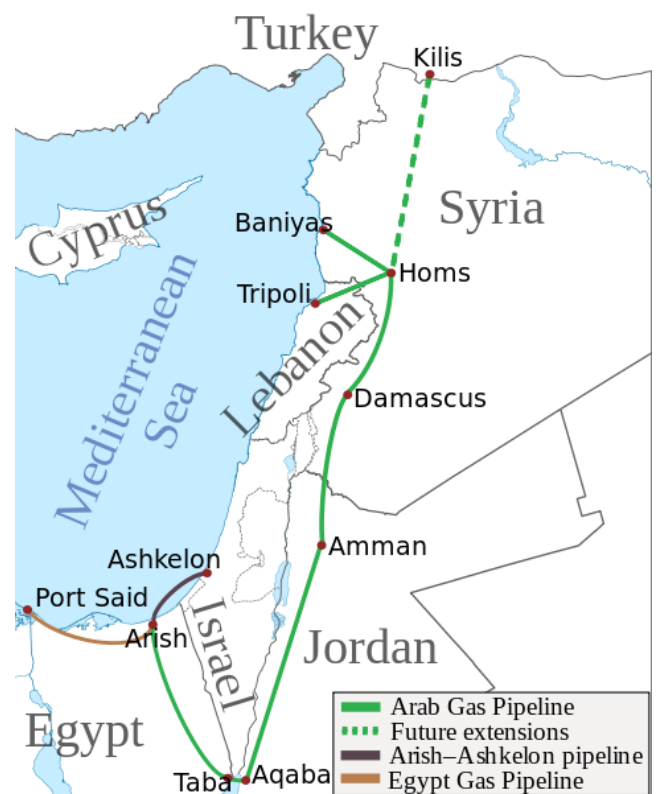
Ainsi, à l'aube de la découverte du gaz, Israël est dans une situation de perpétuelle anxiété énergétique : si la « stratégie de contournement et de diversification », selon les mots du chercheur David Amsellem, auteur de *La guerre de l'énergie, la face cachée du conflit israélo-palestinien*, réussit à fournir suffisamment le pays en énergie pour soutenir sa croissance à l'occidentale, les arrêts d'approvisionnement et les crises diplomatiques remettent en cause sa capacité de maintien des importations.

### La révolution égyptienne menace l'Etat hébreu de pénurie énergétique.

Israël est arrivé au seuil de l'indépendance énergétique en 2010 grâce à la découverte d'importants gisements de gaz et la possibilité d'une exploitation rapide (d'ici 2013). Pourtant, le contexte régional demeure menaçant pour les approvisionnements à court terme. En particulier, la victoire aux législatives fin novembre 2011 d'une majorité d'islamistes liés aux Frères musulmans en Egypte remet en cause les accords bilatéraux de fourniture énergétique. Un an et demi de troubles et d'attentats sur le pipeline reliant l'Egypte à Ashkelon (Israël) ont provoqué l'arrêt de l'approvisionnement. Chaque Etat s'efforce de minimiser les tensions, mais les revendications restent vives.

Le gazoduc du Sinaï fournit les Etats arabes qui entourent l'Etat hébreu, via Aqaba en Jordanie, Homs en Syrie et Tripoli au Liban. Il est relié à Israël par une branche qui court de El-Arish dans le Sinaï à Ashkelon au Nord de la bande de Gaza côté israélien. Les installations et le gazoduc ont été la cible de quatorze attentats entre février 2011 et avril 2012, soit environ une fois par mois. Les travaux de réparation ont pris à chaque fois entre une et deux semaines, si bien que le gazoduc a fonctionné seulement 140 jours en 2011 et 25 durant les trois premiers mois de l'année 2012<sup>4</sup>. Il en est de même pour le gazoduc qui relie l'Egypte aux pays arabes : les importations ont été divisées par trois, rendant la situation jordanienne très difficile. En Israël, qui importait avant la crise environ 40% de son énergie d'Egypte, les prix ont augmenté entre 20% à 30% et les centrales à gaz doivent brûler du pétrole lourd, ce qui les pollue et les encrasse.

Il y a plusieurs explications aux ruptures d'approvisionnement. Elles sont moins dues à la montée des islamistes au pouvoir qu'à l'autonomisation des Bédouins qui trouvent dans la nuisance un moyen d'expression politique. Les tribus bédouines qui vivent dans le Sinaï sont laissées pour compte dans la croissance économique de l'Egypte depuis les années 1960. Si la partie Sud de la péninsule a profité des projets de stations balnéaires réalisés après la paix, la partie Nord, le long de la frontière, demeure très



<sup>4</sup> Robin M. MILLS, « Power Play », in *Foreign Policy*, 27/04/2012.



pauvre. La population y est partiellement nomade, et affiliée tant aux Palestiniens qu'aux tribus de Jordanie ou d'Arabie Saoudite, ce qui lui donne une grande mobilité. La démilitarisation imposée par les accords de Camp David laisse de facto la région aux Bédouins, qui utilisent l'absence de contrôle de l'armée pour s'autonomiser. La fermeture de la bande de Gaza en 2006 et le blocus imposé par Israël ont fait des tunnels entre Gaza et le Sinaï le seul moyen d'importation des denrées de contrebande et des armes, renforçant l'instabilité de la zone<sup>5</sup> que la révolution égyptienne et le chaos libyen ont encore augmenté. A la situation de vide militaire s'ajoute le discrédit qui touche les forces de l'ordre : les policiers ont été partout chassés de leurs casernements au moment de la révolution, associés aux exactions du régime policier de Moubarak. Les flux d'armes libyennes ont offert une puissance de feu aux trafiquants à la chute du régime Kadhafi. Les armes arrivent dans le Sinaï, où elles sont assemblées à destination du Hamas ou conservées par les Bédouins. Ainsi la chute du pouvoir fort combinée à la hausse des trafics et des capacités des Bédouins expliquent les attentats récurrents contre le gazoduc qui passe au cœur du désert<sup>6</sup>.

### Les conséquences de l'instabilité : la rupture du contrat gazier.

Le 22 avril 2012, la compagnie nationale égyptienne EGAS a décidé de rompre son contrat avec l'importateur israélien EMG (East-Mediterranean Gas company) pour retards de paiements. EMG avait demandé des indemnités pour les multiples cessations d'approvisionnement dues aux attentats sur le pipeline. Si le gouvernement égyptien ne dramatise pas l'événement, il demeure certain que la dénonciation du contrat signé en 2005 par le gouvernement Moubarak pour vingt ans ne s'est pas faite sans l'accord du gouvernement actuel. Il y a plusieurs raisons profondes qui expliquent cette rupture. Le prix du gaz vendu à Israël, d'abord, traditionnellement inférieur au prix de marché avec \$24 le baril en 2012 contre \$42 à \$60 pour le pétrole égyptien à destination de l'Espagne. Ensuite, les déclarations du nouveau gouvernement égyptien laissent voir une nouvelle ère de la relation israélo-égyptienne : le président Mohammed Morsi a déclaré qu'il allait « renégocier les accords de Camp David », notamment pour retrouver une souveraineté de plein exercice sur le Sinaï et y envoyer les forces armées. Dominé par les frères musulmans, le gouvernement est un allié plus rétif de l'Etat hébreu que l'était celui de Moubarak<sup>7</sup>. Le nouveau pouvoir est plus déterminé à négocier avec l'Etat hébreu, sans remise en cause des fondamentaux de Camp David mais sans concessions sur sa souveraineté et ses capacités économiques. Le changement passe aussi par la justice : l'ancien ministre de l'énergie Samih Fahmi et dix anciens hauts fonctionnaires dans le domaine du pétrole et du gaz ont été condamnés le 27 juin 2012 à un total de 412 millions de dollars d'amende et des peines allant jusqu'à 15 ans de prison. Ils ont été condamnés pour avoir « bradé le gaz égyptien » en signant un accord d'exportation à des prix plus bas que les prix de marché<sup>8</sup>. Le parquet a jugé que l'accord avait fait perdre 712 millions de dollars à l'Egypte.

## 2) L'énergie en Palestine et le rôle du gaz dans les jeux d'influence avec Israël

<sup>5</sup> Maria KOSTRZ, « Le Sinaï, une épine dans le pied de l'Egypte », in *le Monde Diplomatique*, février 2012.

<sup>6</sup> « Cinq choses à savoir sur la crise au Sinaï », in *l'Express*, [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr), 08/08/2012

<sup>7</sup> Celui-ci était incité à la coopération par les 1,3 milliards de dollars de subventions américaines annuelles destinées à l'armée, soit plus des 2/3 des 1,7 milliards que reçoit l'Egypte chaque année depuis Camp David.

<sup>8</sup> « Un ancien ministre condamné à 15 ans de prison pour avoir vendu du gaz à Israël », in *Le Nouvel Obs*, 28/06/2012



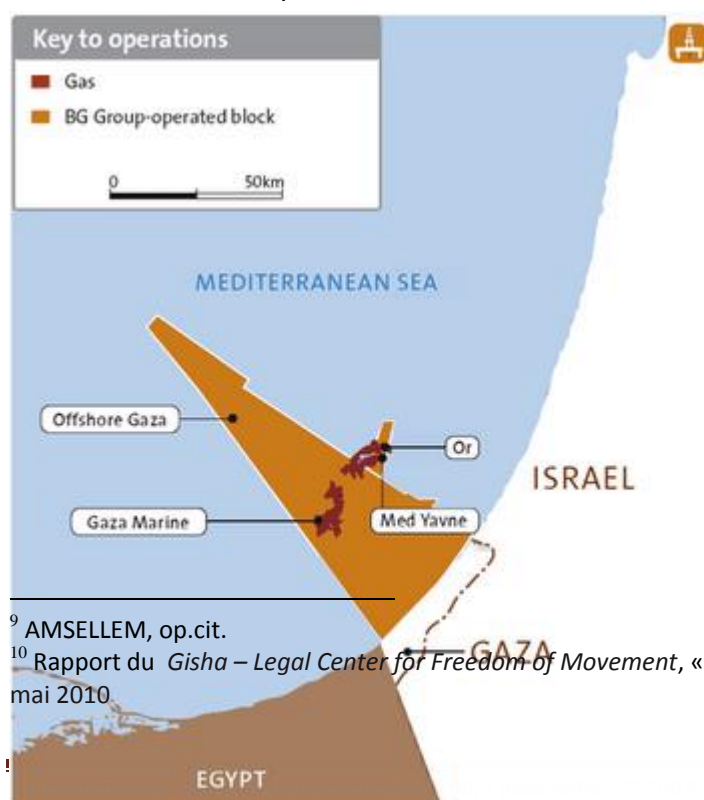
## Historique de la dépendance énergétique palestinienne

Si l'énergie est un défi permanent pour le développement d'Israël, elle est encore plus problématique pour les Palestiniens. En effet, ces derniers sont perdants de chaque guerre ou crise depuis le plan originel de séparation de la Palestine en deux Etats en 1947, si bien que leur développement économique est cahoteux. Longtemps sans administration propre, puis sous administration jordanienne et égyptienne, enfin sous administration israélienne, les territoires palestiniens sont dans une situation économique et politique tendue jusqu'aux accords des années 1990. L'absence de perspective pour l'avenir et le contrôle israélien sur l'activité des territoires rend tout projet d'investissement difficile. Le secteur de l'énergie ne déroge pas. Comme Israël, les territoires palestiniens ne possèdent pas de ressources fossiles, pas plus que des énergies exploitables pour la production d'énergie.

D'abord raccordés à Jérusalem aux premières centrales de la JEDCO (*jewish electricity development company*), les territoires de Cisjordanie sont ensuite rattachés aux lignes jordaniennes pendant l'annexion jusqu'en 1967. A Gaza, la situation est plus précaire, car ni l'Egypte ni Israël ne désirent vraiment annexer le territoire, et y réduisent au minimum les investissements publics. Il faut donc attendre la guerre des Six jours et la colonisation du territoire pour que les lignes israéliennes soient raccordées à Gaza. Tant à Gaza qu'en Cisjordanie, l'approvisionnement d'électricité est fluctuant, sujet de nombreuses pannes, et souvent issu de petits générateurs privés fonctionnant au fioul. Ce n'est qu'avec les accords d'Oslo que la production d'électricité publique connaît un véritable essor, par la création de la *Palestinian Energy Authority* (PEA) dont la mission est d'unifier les différentes structures de gestion de l'électricité, gérées le plus souvent par des conseils de village ou des municipalités<sup>9</sup>.

En 1998, la PEA crée la GEDCO (*Gaza electricity development company*), pour construire et administrer la centrale principale de Gaza à Nousseirat. Celle-ci est capable d'assurer 140 MWh, soit plus de la moitié de la consommation gazaouie. Aujourd'hui, la consommation d'électricité en heure de pointe à Gaza est de 244 MWh<sup>10</sup>. La centrale de Nousseirat a participé à l'autonomisation du secteur électrique de Gaza entre 2002 et 2006, jusqu'à ce qu'une opération de représailles de l'armée israélienne détruise les transformateurs de la centrale. Depuis, cette dernière a été rebâtie pour une capacité maximum de 80 MWh. En réalité, la production est bien inférieure, car la centrale fonctionne au fioul et l'Etat d'Israël a

réduit les quotas de carburant autorisé à passer chaque jour à Gaza. Ainsi, le blocus imposé depuis 2005 réduit considérablement les capacités de l'autorité palestinienne à faire face à la demande énergétique gazaouie. Depuis lors, Gaza souffre de 8 à 12 heures de coupures par jour, et doit acheter près de la moitié de son électricité à l'Etat hébreu.



<sup>9</sup> AMSELLEM, op.cit.

<sup>10</sup> Rapport du *Gisha – Legal Center for Freedom of Movement*, « Electricity Shortage in Gaza : Who turned the lights off ? », mai 2010



## La découverte de Gaza Marine

Source de la carte: *Le Commerce du Levant*

Dans ce cadre de manque général de ressources et de rationnement énergétique, la découverte par une société britannique, *British Gas*, d'un gisement de 40 milliards de mètres cubes de gaz en 2000 au large de Gaza fait l'effet d'un miracle pour la population gazaouie et pour les gouvernements palestiniens qui en espèrent une rente. Le gisement de Gaza Marine, situé à 20 milles marins au large de Gaza dans les eaux accordées au territoire par les accords d'Oslo, permettrait théoriquement de résoudre une grande partie des problèmes budgétaires palestiniens, au point même de leur fournir un argument de poids en faveur de l'indépendance. Ce champ pourrait procurer 2,4 milliards de dollars en royalties à l'Etat palestinien au cours de son exploitation. De plus, la production d'électricité dans une centrale au gaz permettrait de résoudre les problèmes d'électricité de Gaza et économiserait 540 millions de dollars par an en achats de fioul auprès d'Israël<sup>11</sup>.

Un autre gisement, Mari-B, est découvert sur la frontière entre les eaux gazaouies et les eaux israéliennes. Malgré le caractère litigieux de la découverte, *Noble Energy* l'exploite entièrement pour le compte d'Israël entre 2004 et 2012.

### Les problèmes soulevés par Gaza Marine : la délimitation de la ZEE et le droit d'exploitation

Le premier problème soulevé par le gisement de Gaza Marine est celui des frontières maritimes et de la ZEE. Les eaux territoriales d'un Etat sont définies à 12 milles des côtes, plus une zone limitrophe de 12 milles, par la Convention des Nations-unies sur le Droit de la Mer (CNUDM ou UNCLOS), dite « convention de Montego Bay » signée en 1982 et entrée en vigueur en 1994.

La VIe partie de la Convention crée les zones économiques exclusives (ZEE) afin de prolonger les droits économiques d'un Etat au-delà de ses eaux territoriales. Les articles 56 et 57 limitent la ZEE à 200 milles marins (370 km) des côtes et donnent à l'Etat le monopole de l'exploitation des ressources naturelles dans cette zone. En Méditerranée, comme dans toutes les mers fermées ou semi-fermées, les côtes sont trop rapprochées pour laisser des eaux libres de ZEE. L'article 74 prévoit qu'en cas de « côtes adjacentes ou se faisant face », la délimitation est effectuée par voie d'accords, pour parvenir à une solution équitable. L'équité est donc le premier principe de délimitation. La Cour Internationale de Justice dans son arrêt *Plateau continental de mer du Nord* de 1969 le considère comme un principe général de droit coutumier, c'est-à-dire qu'il s'applique même aux Etats non signataires de Montego Bay.

Il y a trois obstacles premiers à la pleine reconnaissance d'une ZEE pour Gaza : d'abord, Israël n'a pas signé la convention en raison de différends territoriaux avec ses voisins. Ensuite, Gaza jusqu'au

<sup>11</sup> *Offshore technology*, fiche sur le champ Gaza Marine, [www.offshoretechnology.com](http://www.offshoretechnology.com), consulté le 28 novembre 2012



29 novembre 2012 n'était pas un Etat : l'Autorité palestinienne reconnue par les accords d'Oslo ne jouissait pas des prérogatives d'un Etat. Dans les faits, Israël a donc le pouvoir de limiter les capacités de Gaza. Enfin, la concavité de la côte orientale de la Méditerranée signifie que les eaux territoriales de Gaza sont un triangle isocèle pris entre les eaux égyptiennes et israéliennes, sans accès à la haute mer, avec une ZEE restreinte.

Les accords de Camp David ne prévoient pas d'eaux territoriales pour Gaza : en 1978 ni l'Egypte ni Israël ne sont prêts à reconnaître les attributs de la souveraineté à la bande de Gaza, mais aucun des deux Etats ne désire investir dans la zone et la rattacher à son Etat. Ainsi la zone jouit d'une autonomie de fait mais ses eaux sont considérées comme des eaux sous contrôle israélien. Les accords d'Oslo bouleversent ce statut : avec la reconnaissance de l'OLP comme organisation légitime représentant le peuple palestinien, et la formation de l'Autorité Palestinienne, des eaux territoriales sont accordées à Gaza. Cependant le régime de cette zone est toujours hybride : c'est Tel-Aviv qui fixe la limite de la zone à 20 milles nautiques par l'accord Jéricho-Gaza de 1994, et seulement pour les activités économiques, les activités militaires restant prérogative israélienne.

L'histoire des eaux territoriales gazaouies est le miroir de la situation politique israélo-palestinienne : entre 2000 et 2008, les eaux palestiniennes sont réduites de 20 à 3 milles nautiques par Israël pour des raisons sécuritaires, à la suite des différents conflits dans la zone et de l'arrivée au pouvoir du Hamas. Malgré ces réductions successives de la souveraineté palestinienne, les israéliens ne cherchent pas à exploiter directement le gisement de Gaza Marine. L'exploration défendue par le gouvernement palestinien et la compagnie britannique *British Gas* connaît des avancées et des déconvenues tout au long de la décennie 2000.<sup>12</sup>

Les Israéliens tentent de réduire les prétentions palestiniennes ou de contester la souveraineté extraterritoriale de Gaza, mais le gouvernement de Tel-Aviv n'essaie jamais de passer en force sur le dossier, et choisit la voie de la négociation tripartite avec la compagnie de forage britannique et les Palestiniens. Ils espèrent diversifier leur approvisionnement par l'utilisation à moindre coût de ce champ qu'ils contrôlent de facto. Depuis plus de dix ans, les propositions d'achat des Israéliens sont systématiquement en dessous des prix du marché, à l'image de ce qui a prévalu avec l'Egypte. La négociation est freinée ou relancée par les contingences politiques : en 2000, l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon et de son gouvernement de droite nationale coïncide avec le gel des négociations, puis la seconde Intifada relance paradoxalement cette négociation car l'Egypte, par solidarité avec les Palestiniens, suspend son projet d'exportation des gisements découverts dans le delta du Nil — censés être exploités par un consortium égypto-israélien, l'*East Mediterranean Gas*. Israël se tourne alors vers Gaza Marine pour rétablir ses approvisionnements. En 2004, *British Gas (BG)* et le Fonds d'Investissement Palestinien essaient de rendre le gisement autonome de la tutelle israélienne et décident de relier le champ à la côte gazaouie et au terminal d'El-Arich en Egypte, mais l'élection du Hamas et la guerre qui lui succède entre les deux factions palestiniennes provoquent le gel du projet. En effet, comment garantir la sécurité de la plateforme et la juste répartition des ressources dans un proto-Etat en guerre civile ?

En 2008, avant l'opération « Plomb Durci », il y a une trêve des combats et d'intenses négociations. Mais le prix est encore la cause de l'échec des pourparlers. Fin décembre, la guerre éclate. Elle dure jusqu'au 18 janvier. Le même jour, *Noble Energy* rend publique la découverte du champ de Tamar, soit 240 Milliards de m<sup>3</sup>, une capacité six fois supérieure à Gaza Marine ! C'est la fin de la dépendance israélienne. Gaza Marine reste toutefois intéressant pour faire la transition entre le champ de Mari-B, épuisé en 2012, et le Tamar, exploitable en 2013 ou 2014.

<sup>12</sup> AMSELLEM, op. cit., Chapitre « l'épopée de Gaza Marine ».



En mars 2011, l'Etat hébreu s'est dit prêt à reprendre les négociations sur le gaz palestinien à la suite de la rupture d'approvisionnement du gaz égyptien<sup>13</sup>. Plus récemment, le 04 août 2012, le *Times of Israël* révèle que le premier ministre Benyamin Netanyahou est prêt à laisser les Palestiniens exploiter le champ et relancer le projet de gazoducs entre Gaza Marine et Ashkelon en échange d'un retrait de la demande unilatérale de reconnaissance de la Palestine comme Etat à l'ONU<sup>14</sup>. Ainsi, le champ de Gaza Marine est un objet dans les négociations israélo-palestiniennes au long de la décennie 2000. L'indépendance énergétique qu'Israël devrait atteindre en 2013 avec l'exploitation de Tamar peut soit enterrer définitivement le projet, afin de prévenir une autonomisation palestinienne vis-à-vis du gaz israélien, soit au contraire lui permettre d'aboutir contre d'autres concessions palestiniennes au pouvoir israélien. La tension particulière autour de la question de la Palestine au lendemain de la reconnaissance par l'ONU de son statut d'Etat non-membre aura certainement une influence sur le développement du champ. Si Tel-Aviv continue la politique de représailles économiques qu'il semble choisir au début du mois de décembre 2012, le champ de Gaza Marine sera sans doute l'un des premiers emblèmes palestiniens visé. Pour autant, la révolution égyptienne a mené au pouvoir une élite plus favorable à la défense de la cause palestinienne, et un président issu de la confrérie des Frères musulmans, à laquelle est rattaché le Hamas. Cette proximité nouvelle pourrait faire aboutir l'ancien projet de gazoduc vers El-Arich et désenclaver l'Etat palestinien.

### 3) Le Liban souffre d'un rationnement en énergie et de la hausse des prix du carburant.

Comprendre les besoins libanais en énergie et le rôle de la découverte récente de gaz dans l'économie nécessite de s'intéresser à l'histoire du Liban. La croissance économique des années 1945-1975 est forte, marquée par l'accession progressive des espaces ruraux à l'électricité. Le Liban est rapidement le second pays de la région en termes de consommation d'énergie par habitant derrière Israël. Cependant, la guerre du Liban de 1975 à 1990 désorganise le secteur. Aujourd'hui, les besoins énergétiques sont couverts à 95% par l'importation de produits pétroliers. La facture des importations énergétiques a atteint 3,2 milliards de dollars en 2007, soit 12% du PIB. Le gaz offshore fait donc l'effet d'une heureuse possibilité de redresser des comptes publics grevés par le coût de l'énergie.

#### Historique de la production d'énergie au Liban: de l'autonomie à la dépendance

La croissance économique du pays est très forte pendant les Trente Glorieuses, et s'accompagne d'une hausse de la demande en énergie. La consommation d'énergie devient rapidement la première des pays arabes, avec 300 KWh par habitant en 1964, à comparer avec les 130 KWh/habitant turcs ou les 61 KWh par habitant en Jordanie. La production double tous les cinq ans durant cette période, avec des consommations de 690 GWh en 1964. L'hydroélectricité produit à cette époque près de 300 GWh par an, soit sa production maximum. En effet les nombreuses sources du Liban qui lui valent sa réputation de « Château d'eau du Moyen-Orient » ont une configuration désavantageuse pour la production d'électricité : fortes variations saisonnières, gorges encaissées ou larges plaines côtières ne sont pas

<sup>13</sup> *JSS news*, « Israël veut racheter le gaz de Gaza », 7 mars 2011

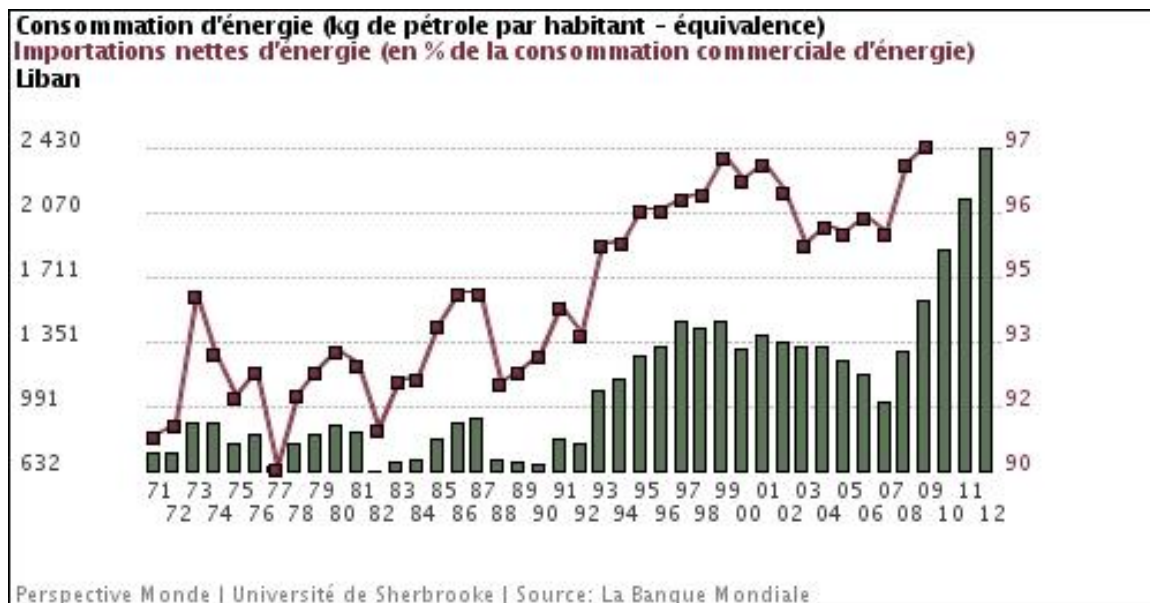
<sup>14</sup> Raphael AHREN, "Israel says it will free prisoners, let Palestinians exploit Gaza gas field if Abbas abandons UN statehood bid", *Times of Israel*, 5 août 2012





propices à l'établissement de barrages<sup>15</sup>. La compagnie nationale se tourne donc vers l'investissement en énergie thermique. Les premières centrales sont installées dans la périphérie des grandes villes côtières, notamment à Beyrouth (centrale de Jiyeh au Sud de la ville), à Tripoli ou à Saïda<sup>16</sup>.

Au sortir de la guerre, la capacité de production est détruite, et ne permet que 6 heures/jour d'approvisionnement. La production connaît une forte hausse dans les années 1990. Aujourd'hui, la production permet d'assurer environ 20 h/jour, alors même que la consommation a augmenté de 650 kg de pétrole par habitant en 1990 à plus de 2000 kg en 2011<sup>17</sup>.



### Les problèmes actuels de la fourniture d'électricité au Liban

La reconstruction du secteur ne permet pas de compenser les déséquilibres nés de la guerre. Il est possible d'identifier trois problèmes principaux : la fraude dans les régions périphériques, le clientélisme, et les pertes techniques.

Ainsi, les régions occupées par Israël ont bénéficié pendant longtemps de la gratuité ou de la quasi-gratuité, dans une forme de solidarité nationale. Après l'évacuation unilatérale du Liban-Sud par l'Etat hébreu en 2000, le retour à un système tarifé n'est pas accepté dans cette région particulièrement pauvre au regard de l'ensemble du Liban<sup>18</sup>. Un deuxième problème est l'opposition de certains barons locaux à l'Electricité Du Liban pour des visées clientélistes. Certains députés de régions rurales ont recours à leur influence politique pour échapper au paiement de l'électricité. Le même problème se pose pour la mise en conformité du réseau et l'installation des lignes à haute tension : les expropriations et les constructions sont mal accueillies, et beaucoup de propriétaires utilisent leur influence politique pour éviter les nécessaires travaux. Les pertes sur le réseau sont très importantes, de l'ordre de 15% (environ 1500 GWh sur la production totale de 10 547 GWh en 2007), tandis que 23% de la production est volée. Les

<sup>15</sup> Paul SANLAVILLE, « Chronique du Proche et Moyen Orient, L'électricité au Liban », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 40-4, 1965, p. 367-379

<sup>16</sup> Eric VERDEIL, *Géopolitique de l'électricité au Proche-Orient*, présenté au festival annuel de géographie de Saint-Dié des Vosges 2007

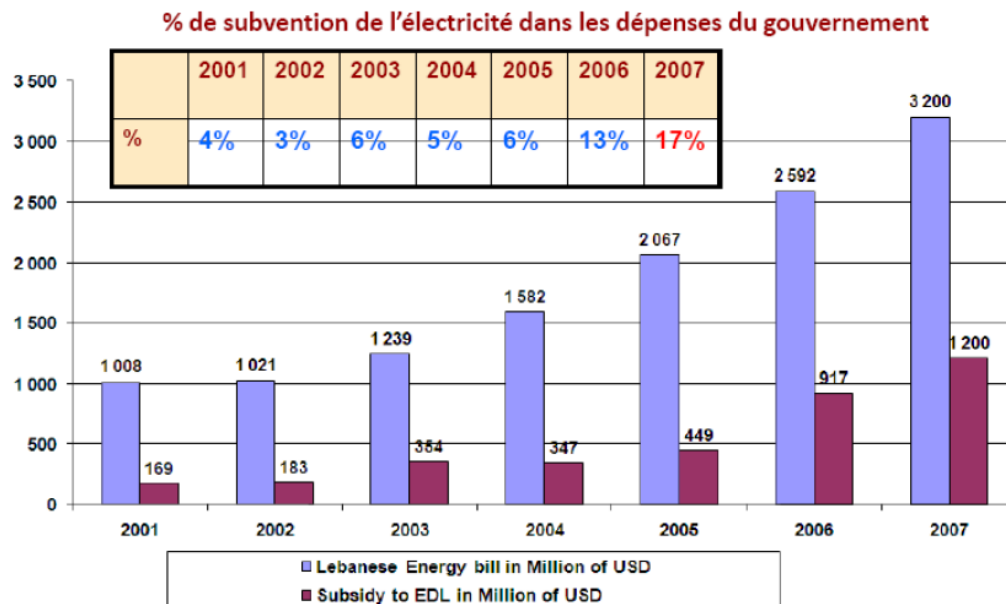
<sup>17</sup> Graphiques et statistiques de la Banque Mondiale.

<sup>18</sup> Eric VERDEIL, « Electricité et territoires : un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers Monde*, 2009



pertes sont dues principalement à la vétusté des installations, le manque de lignes à haute tension, l'absence de compensation entre les lignes dans certaines régions, et les raccordements artisanaux qui provoquent de nombreuses pannes. La conséquence de la déréliction du secteur est le déficit de l'EDL, qui perd entre 800 millions de dollars et 1 milliard de dollars chaque année.

S'ajoute à cette situation catastrophique de l'énergie des subventions très élevées de l'Etat sur l'électricité, qui représentent en 2007 1,2 milliards de dollars, soit 17% des dépenses de l'Etat, dépenses déjà lourdement grevées par le remboursement de la dette publique.



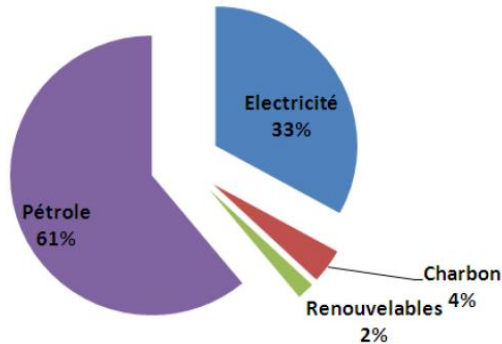
Source : *plan Bleu au Liban, 2010*

L'étude de la production d'énergie primaire révèle des déséquilibres similaires à ceux de la production électrique. Les deux raffineries du pays, à Zahrani au Sud du pays et à Tripoli au Nord ont été endommagées pendant la guerre et ne sont pas réparées, ce qui augmente le déficit en forçant l'importation de produits raffinés<sup>19</sup>. Un gazoduc devait être construit entre la Syrie et le Liban dans les années 1990 pour approvisionner les centrales en carburant plus efficace et moins polluant, mais des retards et des pressions de chaque côté de la frontière ont retardé le projet jusqu'aujourd'hui. Les centrales en circuit combiné continuent donc de brûler du fioul, bien moins efficace, plus cher et plus polluant que le gaz. La guerre de 2006 a accentué les déficits d'EDL car l'aviation israélienne a concentré ses attaques sur les installations de production et les infrastructures de transports : la destruction de transformateurs et de lignes porte un coup à la reconstruction. Le bombardement de la centrale de Jiyeh au sud de Beyrouth, le 13 juillet 2006, réduit les capacités de production et provoque une marée noire.

<sup>19</sup> Plan Bleu, *étude sur le bâtiment et l'énergie au Liban, 2010*



### Consommation finale par source en 2007 (2 710 ktep en 2007)



Source : données : Medstat. Graphique réalisé par le Plan Bleu 2010

Dans ce cadre, l'exploitation de ressources de gaz serait à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. En effet, elle permettrait de redresser les finances publiques en cessant d'accroître le poids de la dette, poids déjà équivalent à la situation des pays en voie de développement avec 50% des recettes de l'Etat affectées au remboursement des emprunts libanais. La dette empêche aujourd'hui tout plan d'investissement d'envergure, alors même que les routes sont en mauvais état, les lignes électriques aussi, et que l'agriculture libanaise est faiblement productive... Le budget de l'Etat est consacré à la dette et au paiement des fonctionnaires ; les ressources gazières pourraient dégager des fonds pour investir dans les infrastructures publiques. Cependant, le Liban souffre d'une désorganisation de l'économie et du faible contrôle de l'Etat sur ses ressources. Le clientélisme et la corruption y sont très présents. Or la découverte de ressources naturelles dans les pays corrompus conduit toujours à un renforcement des pratiques frauduleuses. C'est la Malédiction des ressources, aussi appelée Maladie hollandaise (dutch Disease). Elle se traduit par la déprédation des ressources et le recul de la démocratie au profit du clientélisme — deux maux déjà très présents au pays du cèdre. Les nombreux retards dans la constitution de la « commission nationale » pour les hydrocarbures, qui doit veiller à la bonne exploitation des ressources, augurent mal de la gestion des champs. Les critiques s'élèvent déjà sur l'ineptie de la désignation des membres, choisis non sur leur compétence mais en fonction de leur appartenance politico-religieuse.

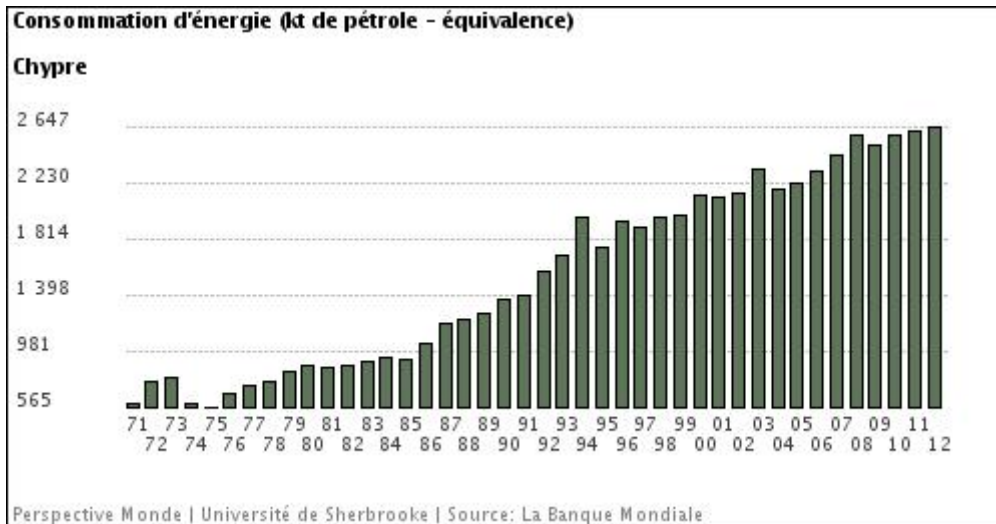
#### 4) Pourquoi des besoins en gaz à Chypre ?

L'île a une position stratégique de lien entre l'Europe et le Proche-Orient. Elle est divisée entre la République de Chypre (RC) à majorité grecque au Sud, et la partie turque au Nord. L'armée turque a envahi l'île en 1974 et en occupe désormais le tiers Nord, sous le nom de République turque autonome de Chypre du Nord (RTCN). Chypre a suivi avec intérêt la découverte de gaz au large d'Israël, et s'est lancée dans la prospection malgré l'opposition du voisin turc et de la RTCN. Il est possible d'expliquer cet engouement pour l'exploration offshore par le fort coût de l'énergie sur l'île et la crise financière que traverse le pays.

L'île connaît une augmentation très forte de sa consommation d'électricité depuis les années 1970 en raison de sa forte croissance économique, fondée sur les secteurs de la banque et du tourisme.



L'énergie électrique de Chypre est principalement fournie par des centrales à pétrole lourd, très polluantes et fortement consommatrices de pétrole. L'augmentation du prix du pétrole depuis le début des années 2000 a provoqué une forte hausse des prix de l'électricité. De plus, l'adhésion à l'Union européenne impose de respecter des quotas d'émission sous peine d'amende (principe du pollueur payeur).



La production chypriote d'électricité a été fortement obérée par l'explosion de la principale centrale de l'île à l'été 2011. Elle a été remplacée par des générateurs de taille modeste bien plus consommateurs de carburants. Pour compenser cette baisse de production et réduire sa facture énergétique, Chypre est en train de transformer ses centrales vers un cycle gaz, qui devrait être opérationnel d'ici 2014. Même si les gisements ne peuvent être opérationnels avant 2018 à Chypre, l'île compte sur le faible coût international du gaz pour réduire sa facture énergétique. La Banque européenne d'investissement a accordé à Chypre plusieurs prêts pour reconstruire son réseau électrique en 2011 et 2012, pour 380 millions d'euros environ<sup>20</sup>. Le nouveau centre de production sera basé à Vassilikos, dans la ville de Larnaca. L'office de l'électricité de Chypre (EAC) prévoit de construire une usine de regazéification, de stockage et de distribution du gaz. Des capacités de stockage de pétrole et une usine de liquéfaction du gaz pourraient être adjointes à l'ensemble selon les rendements des gisements offshore.

### La crise des finances publiques de l'Etat chypriote accroît le besoin de ressources naturelles.

Le second facteur qui explique l'engouement chypriote pour l'exploration de gaz est la situation de crise des finances publiques du pays. L'île traverse une récession depuis six semestres et a demandé le 25 juin 2011 une aide de la Troïka (UE-FMI-BCE) pour faire face à l'augmentation de sa dette (augmentation de 40% entre 2011 et l'automne 2012, pour atteindre 100% à la fin de l'année). Le plan de rigueur imposé par les créanciers impose des privatisations, une réduction du train de vie de l'Etat et la fin des privilèges bancaires chypriotes. Dans ce cadre, le gaz présente une opportunité de redresser les finances du pays en lui fournissant des devises. La Russie a ainsi accepté de prêter 2,5 milliards d'euros à Nicosie grâce à la perspective de retours sur les investissements gaziers<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Site de la BEI, « extension de la centrale de Vassilikos à Chypre », [www.eib.org](http://www.eib.org), consulté le 25 novembre 2011

<sup>21</sup> AFP, « Chypre compte sur le gaz pour éviter un plan d'austérité à la grecque », cité par *l'Express* du 17/02/2012.



## **B) La découverte des ressources offshore provoque des tensions autour des limites maritimes et du bénéfice de l'exploitation de la manne gazière.**

La présence de gaz dans les eaux des Etats du Levant amène des perspectives économiques bénéfiques, ainsi que la possibilité d'une indépendance énergétique qui diminuerait sensiblement les tensions dans la région. Cependant, la délimitation des frontières maritimes et la répartition des champs gaziers provoquent de nouveaux conflits interétatiques et renforcent la violence des discours politiques.

### **1) Le litige israélo-libanais : une délimitation de la ZEE qui s'inscrit dans un climat de méfiance et de conflit.**

La délimitation de la frontière maritime entre le Liban et Israël est un nouvel épisode dans le conflit qui oppose les deux Etats sur le tracé de leur frontière commune. En effet, le conflit israélo-libanais dure depuis la déclaration de création de l'Etat d'Israël. Par cohérence avec la politique des autres Etats arabes, le Liban ne reconnaît pas le nouvel Etat en 1947. Pendant la guerre du Liban de 1975-90, Tsahal envahit le Liban-Sud en représailles des attaques de commandos palestiniens sur son territoire. L'occupation israélienne sur une bande d'une vingtaine de kilomètres de profondeur (jusqu'au fleuve Litani) dure de 1982 à 2000. Depuis, un processus de délimitation de la frontière est engagé sous l'égide de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), présente depuis 1978. Après douze ans d'efforts de médiation de la part des Casques bleus, l'importance des points restant à délimiter montre la tension entre les deux gouvernements. L'absence de dialogue bilatéral direct au niveau gouvernemental explique largement cette lenteur : aucune instance ne permet le règlement du contentieux territorial de façon diplomatique.

#### **En droit, les pays s'opposent sur la règle d'équidistance de la frontière maritime aux côtes.**

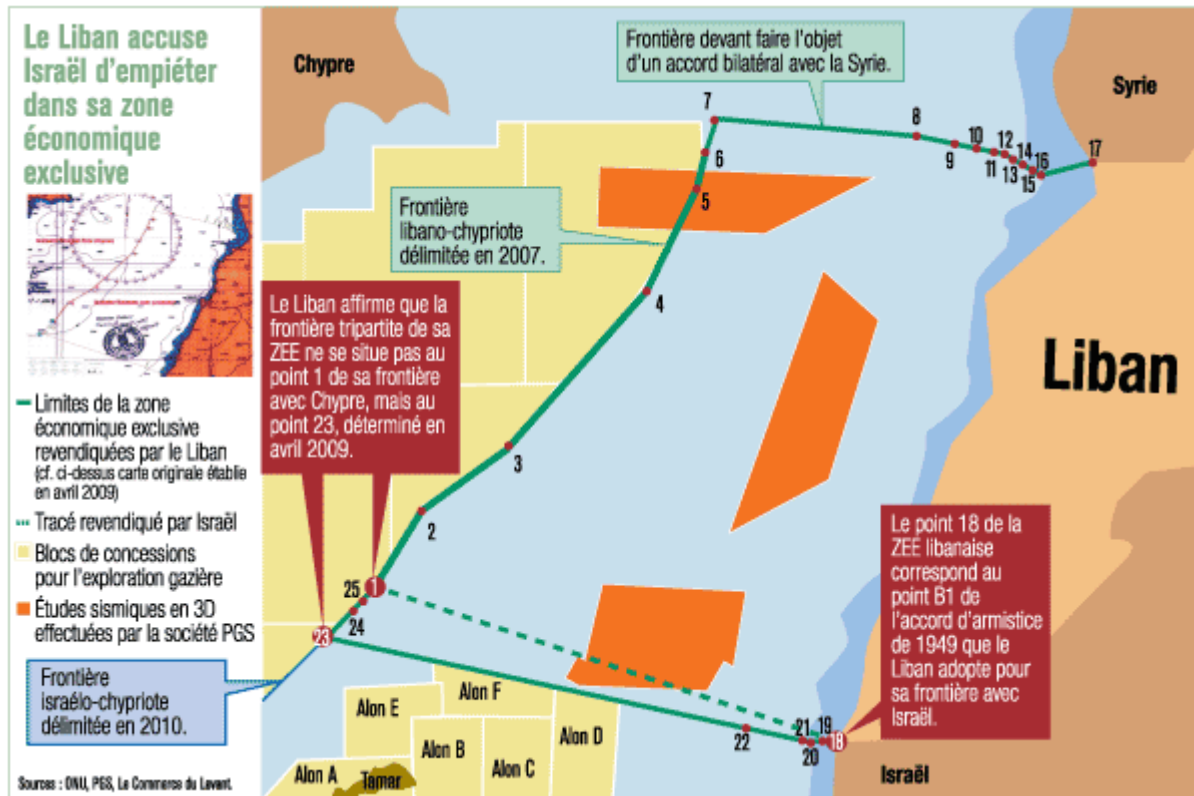
Le principe d'équité est le premier principe de délimitation des ZEE entre deux Etats. Difficile à déterminer, il est souvent remplacé par la règle plus objective de l'équidistance. Celle-ci prévoit que la frontière maritime entre deux Etats est une ou plusieurs droites passant à équidistance de points pris sur la côte des deux Etats au niveau de leur frontière terrestre. Cette règle est invoquée tant par Beyrouth que par Tel-Aviv pour soutenir leurs revendications. Dans le cas présent, la frontière terrestre n'est pas fixée avec précision, si bien que les points de base sont litigieux et que la ligne d'équidistance varie de quelques degrés.

Le contentieux sur la frontière maritime, bien que plus récent, s'avère aussi difficile à résoudre que le conflit terrestre. L'absence de délimitation de la frontière maritime entre les deux Etats est rendue compliquée par l'absence de relations diplomatiques et le fait qu'Israël n'a pas ratifié la Convention de Montego Bay.



Le tribunal international du droit de la mer (TIDM) pourrait arbitrer la requête des deux parties si celles-ci étaient toutes deux signataires de la CNUDM. Le Liban est partie depuis 1995 mais Israël n'a pas ratifié la convention. Le recours à la CIJ ou à un arbitrage d'un tiers n'est pas possible non plus pour la simple raison que le Liban ne reconnaît pas l'Etat hébreu.

La querelle bilatérale connaît plusieurs étapes qui s'apparentent parfois à des coups de théâtre : premier acte, en janvier 2007, le Liban et Chypre alors en très bons termes négocient un accord de délimitation de leurs ZEE réciproques. La limite court des points 1 à 7 de la carte ci-dessous.



L'article 3 de l'accord prévoit que « si l'une des parties entame des négociations pour délimiter sa zone économique exclusive avec un État tiers, au cas où cette délimitation concerne les coordonnées de ces deux points [NDLR : 1 et 7], il incombe à cette partie d'informer l'autre et de la consulter avant de parvenir à un accord définitif avec cet État tiers»<sup>22</sup>. Pourtant, deuxième acte, Nicosie signe en décembre 2010 un accord de délimitation avec Tel-Aviv, qui prend comme limite septentrionale... le point 1, sans consulter Beyrouth. L'accord est signé dans un contexte de rapprochement d'Israël et de Chypre<sup>23</sup>. Le Liban proteste immédiatement et signale que l'accord de 2007 était « provisoire » en attendant un accord tripartite. Troisième acte de la querelle : moins de six mois après la signature de l'accord chyprio-israélien, le Liban porte la question devant l'ONU en demandant un arbitrage, muni des cartes qui motivent son tracé de frontières. Israël répond par le même canal en juillet, mais l'ONU se déclare

<sup>22</sup> Sybille RIZK, « Les dessous du nouveau litige frontalier entre le Liban et Israël », *Le Commerce du Levant*, Août 2011

<sup>23</sup> Les deux gouvernements prévoient de collaborer dans le forage du gaz et peut-être son exportation, tandis que la marine israélienne envisage de défendre les eaux chyprites



incompétente, car les règlements de frontières doivent se faire par négociation bilatérale ou arbitrage externe.

Il peut être nécessaire de rechercher un point de droit qui puisse expliquer le litige. Comme toujours entre ces deux Etats, il y a deux versions des faits, qui sont difficiles à concilier. Israël reproche au Liban sa versatilité, en s'appuyant sur le tracé de la frontière Chypre-Liban pour arrêter ses eaux territoriales. Le gouvernement libanais rétorque que ce tracé était inachevé et que Tel-Aviv en a profité au mépris du droit pour empiéter sur ses eaux territoriales. Un autre argumentaire s'appuie sur la règle d'équidistance. Il semble que la divergence des tracés s'établisse dans la détermination des points sur terre à partir desquels est appliquée la règle d'équidistance, la côte étant assez découpée, avec des îlots litigieux pour établir le tracé. La frontière entre les deux Etats n'a fait l'objet d'un règlement écrit que dans le cadre des accords franco-britanniques de séparation de 1923, et dans le cadre du cessez-le-feu de 1949, quand Israël a reconnu Ras Naqoura/Rosh Hanniqra comme le point le plus occidental de sa frontière avec le Liban. Cependant ces tracés n'ont pas de force obligatoire, et les conflits qui se sont déroulés depuis fournissent de multiples points d'achoppement à cette frontière. Il n'y a pas de carte actuelle ou de traité qui permette d'établir une frontière incontestée.

Le litige concerne donc la délimitation de la droite à la base, le long de la côte, et son extension. Même si le territoire contesté est de faible superficie (850km<sup>2</sup>) la possibilité de forages dans la zone rend la question sensible. L'ONU a tout de même proposé par la voix du général Alberto Asarta, commandant de la FINUL, que celle-ci aide les parties à délimiter leur frontière maritime, à l'image de ce que la FINUL a fait le long de la frontière terrestre depuis 2000<sup>24,25</sup>. Finalement, le tracé pourrait faire l'objet d'un jugement par la CIJ, reconnu par les deux Etats et devant laquelle ils ont déjà plaidé dans des affaires les opposant à d'autres pays. Cependant cet arbitrage remettrait sans doute en cause la non-reconnaissance d'Israël par le Liban.

## 2) Les démêlés de Chypre avec la Turquie : une relation qui s'inscrit dans la rivalité helléno-turque

Chypre est indépendante depuis 1960 de la tutelle britannique. Des troubles communautaires récurrents déclenchent l'invasion du Nord de l'île par la Turquie en 1974, officiellement pour protéger la communauté turque contre la communauté grecque. Les deux gouvernements ne parviennent pas à trouver un accord sur la réunification ou le partage des ressources. Des discussions sont toujours en cours sous l'égide de l'ONU, qui contrôle toujours la ligne de séparation au milieu de l'île, mais les discussions sont particulièrement tendues. L'enlisement de la procédure d'adhésion de la Turquie à l'UE dissipe peu à peu le rêve européen au sein de la classe politique turque, et renforce le nationalisme sur la question chypriote. Ainsi, le pays a « boycotté » l'UE pendant la présidence chypriote de l'UE au second semestre 2012.

<sup>24</sup> Brooke ANDERSON, « UN looking into helping Lebanon draw maritime security line », *The Daily Star*, Beyrouth, 21/07/11

<sup>25</sup> Martin WÄHLISH, « Israel-Lebanon offshore oil and gas dispute – Rules of International Maritime Law », *American Society of International Law's Insights*, 05/12/1011, vol. 15, numéro 31.



## L'annonce de l'exploitation de la ZEE ravive le conflit

Chypre a décidé d'explorer sa ZEE en 2010, au moment de la découverte par Israël de réserves au large de Haïfa, proche de la limite avec la ZEE chypriote. La découverte de gaz dans ses eaux a été mal accueillie par la partie turque, qui estime que Chypre viole son engagement de partage des ressources naturelles avec la partie Nord en commençant à exploiter sa ZEE sans accord bipartite. La première pierre dans le champ turc est l'accord entre Nicosie et Tel-Aviv de délimitation de leurs ZEE respectives en décembre 2010. Le consortium qui exploite actuellement les ressources israéliennes, *Noble Energy*, a acheté les droits chypriotes pour les blocs les plus proches du champ Léviathan début 2011. *Noble* a commencé l'exploration début 2011, et a rapidement trouvé des réserves estimées à 220 milliards de m<sup>3</sup>, que le gouvernement chypriote évalue à 100 milliards d'euros en valeur commerciale. Le champ a été baptisé Aphrodite, en référence au mythe de la naissance de la déesse dans ces eaux.

Le gouvernement turc et le gouvernement de la RTCN ont aussitôt protesté contre ce qu'ils considèrent comme une appropriation frauduleuse de ressources se trouvant dans leur ZEE. Quand a débuté le forage, Ankara a menacé Nicosie de représailles. Un navire d'exploration gazière, le *Piri Reis*, a été envoyé de Turquie vers les eaux contestées après l'annonce du début des forages en septembre 2011. Le pays a par ailleurs envoyé des avions de patrouille aérienne à proximité des installations de forage.

## La confrontation bouleverse les alliances proche-orientales.

Il est possible que le conflit dégénère militairement avec l'escalade des alliances entre les deux opposants. Le 21 septembre 2011, la Turquie et la RTCN ont signé un accord de partage des eaux qui autorise Ankara à explorer les eaux chypriotes, tant au Sud qu'au Nord. Après l'escalade des tensions verbales entre les deux Etats, Chypre et Israël ont conclu le 9 janvier 2012 un accord de défense et de collaboration qui pourrait entraîner une défense commune des eaux et de l'espace aérien par l'armée israélienne. Nicosie a montré que son exploration continue malgré les pressions turques en ouvrant 14 nouveaux blocs à la prospection dans ses eaux le 11 février 2012. PGS a déjà annoncé avoir trouvé des signes prometteurs de gaz dans la zone Est de ces concessions. Une firme israélienne, Delek, a annoncé son intérêt pour ces nouveaux blocs.

La confrontation des deux alliés historiques des Etats-Unis dans la région pose de nouveaux problèmes pour la stabilité régionale. Ainsi Chypre est membre de l'Union européenne, et bloque toute procédure d'adhésion de la Turquie si une solution à la partition n'est pas trouvée. En parallèle, Ankara a suspendu ses relations diplomatiques avec l'UE durant la présidence chypriote de l'UE, au second semestre 2012. La tension renouvelée entre les deux nations accentue la séparation de la Turquie et de l'Europe, à un moment où les nations occidentales ont besoin de cet Etat pour stabiliser la situation syrienne. Les USA ont malgré tout déclaré « soutenir le droit de Chypre à exploiter ses richesses naturelles »<sup>26</sup>. La première puissance mondiale est dans une situation difficile sur ce dossier, car Israël et la Turquie sont ses alliés principaux au Proche Orient.

<sup>26</sup>AFP, « Les Etats-Unis soutiennent le droit de Chypre aux explorations énergétiques », 19/09/2011





### **Le conflit n'a pas de solution simple en droit.**

L'absence de délimitation complète des frontières maritimes entre Chypre et ses voisins au Nord pose un vaste problème juridique. Des accords ont été signés avec l'Égypte (2003), avec le Liban (2007) et avec Israël (2010) sur la délimitation de la ZEE, conformément à l'article 57 de la Convention des Nations-unies sur le Droit de la Mer. Cependant il manque une délimitation avec la république autonome du Nord, avec la Syrie et avec la Turquie. A l'instar de la querelle entre Tel-Aviv et Beyrouth, l'absence d'une instance de négociation ou d'arbitrage commune empêche un règlement pacifique. Des trois modes classiques d'arbitrage et de recours que sont le Tribunal international du droit de la Mer (TIDM), la Cour internationale de Justice, et l'arbitrage extérieur, aucun ne peut s'appliquer dans le conflit turco-chypriote.

Ankara ne reconnaît pas la République de Chypre, sous l'argument que celle-ci est le gouvernement des Grecs qui vise à l'exclusion de la communauté turque de l'île. La République Autonome de Chypre du Nord est reconnue seulement par la Turquie, mais pâtit d'un isolement complet dans la communauté internationale et en Europe. L'absence de reconnaissance mutuelle des parties empêche de demander un arbitrage devant la CIJ, ou de dialoguer directement et ouvertement.

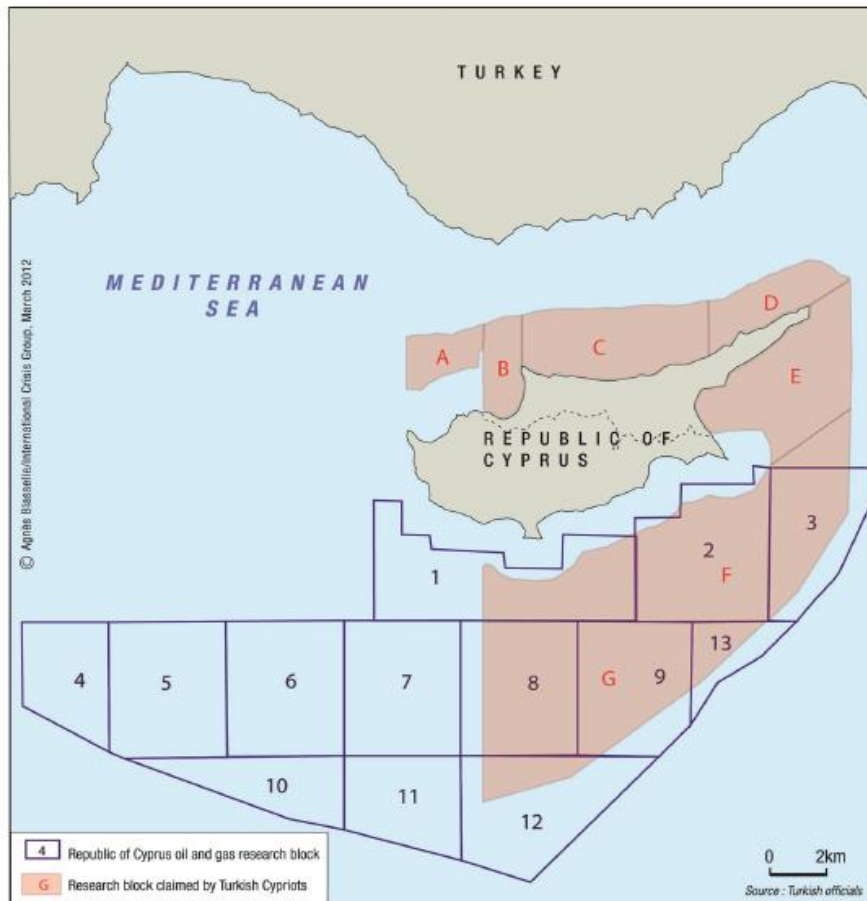
Ensuite, le gouvernement turc n'a pas signé la Convention de Montego Bay pour ne pas être forcé de réduire ses prétentions sur le plateau continental de Méditerranée. Il estime avoir des droits sur les eaux grecques et chypriotes, en vertu du principe d'équité reconnu par le droit international. Par conséquent, les deux Etats ne peuvent faire appel à un arbitrage du TIDM.

Les zones revendiquées par les deux Etats se chevauchent donc, tant au Nord de l'île qu'au Sud ! Le gouvernement chypriote a assuré que le partage des ressources bénéficierait aussi aux turcs de l'île, auxquels serait reversée une partie des bénéfices de l'exploitation. Cette garantie n'a pas été jugée suffisante par la Turquie, qui pose comme condition préalable à toute exploitation une solution politique, possiblement à deux Etats<sup>27</sup>.

### ***La superposition des revendications entre les deux entités chypriotes.***

---

<sup>27</sup> *Crisis Group Europe Report N°216*, « Aphrodite's Gift: Can Cypriot Gas Power a New Dialogue ? », 2 April 2012



### 3) La sécurité des installations est un réel problème dans la région en raison de l'instabilité politique.

Le gaz naturel est un produit fortement explosif. La dernière explosion d'un terminal aux USA en 2004 provoqua un énorme incendie qui tua deux douzaines de personnes. Même si les terminaux ont des moyens pour éviter un embrasement en isolant les zones touchées, la rupture d'une cuve serait catastrophique. Une attaque sur un méthanier serait sans doute le pire scénario, car une fuite de gaz et un incendie seraient très compliqués à maîtriser<sup>28</sup>.

Ainsi le Hamas et le Hezbollah, pour ne citer que les mouvements non-gouvernementaux, pourraient cibler un terminal de liquéfaction en Israël. Les problèmes internes récurrents du Liban représentent aussi une menace pour une installation onshore. Enfin une attaque de l'Etat hébreu sur un terminal libanais est possible et aurait des conséquences dramatiques : durant la guerre de 2006, l'aviation israélienne a bombardé la centrale de Jiyeh au sud de Beyrouth en provoquant une marée noire.

<sup>28</sup> Eben KAPLAN, *Liquefied Natural Gas : a potential terrorist target ?*, Council on Foreign relations, 2006



## Entre stratégie militaire et sécurisation des champs gaziers

Israël a décidé de déployer sa marine au niveau des forages contestés, à la limite des deux ZEE. Ainsi, les bâtiments de Tsahal qui contrôlent une surface de 13.500 km<sup>2</sup> doivent élargir leur mission, et se doter de moyens supplémentaires, afin d'assurer la surveillance et la sécurisation d'une zone économique exclusive estimée à 23.000 km<sup>2</sup>.<sup>29</sup> La marine pourrait avoir à contrôler jusqu'à 44 000 km<sup>2</sup> de « zone de surveillance » dans les eaux internationales, soit une zone totale de contrôle presque deux fois supérieure à la superficie terrestre d'Israël. Cette zone couvrirait les eaux gazaouies et même les eaux libanaises du Sud, jusqu'à Tyr ou Saïda, ce qui renforcerait sûrement les tensions entre les deux États. La Marine israélienne comporte trois corvettes *Sa'ar*, trois sous-marins conventionnels type *Dolphin* et trois en construction livraison prévue 2013 ainsi que 10 vedettes lance-missiles. La Marine israélienne est puissante en Méditerranée comparée aux flottes de ses voisins, mais ses forces demeurent insuffisantes pour une projection durable de forces à plus de 90 milles des eaux territoriales israéliennes. C'est pourquoi le gouvernement pourrait accorder 750 millions de dollars à sa Marine pour acquérir des nouveaux équipements destinés à garantir la sécurité des forages.

Différents plans ont été présentés pour assurer la sécurité des sites : des murs flottants établis autour des puits, destinés à arrêter un commando ou des roquettes, ou même des batteries de missiles *Patriot*... Finalement la Marine a décidé d'acquérir deux drones Héron (estimés à 100 millions de dollars), ainsi que quatre patrouilleurs OPV avec hélicoptère embarqué (*Ocean Patrol Vessels*, estimés à 600 millions de dollars). Le Trésor et le Ministère de la Défense se renvoient le financement de ces investissements, chacun reportant sur l'autre le bénéfice ultime de ces opérations et la responsabilité de les financer. A plus long terme, la Marine israélienne n'exclut pas de transformer ces patrouilleurs en vaisseaux de guerre projetables par l'ajout d'armements plus sophistiqués.<sup>30</sup>

La marine libanaise n'a pas les moyens de rivaliser avec la marine israélienne, si bien que le litige sur la délimitation de la ZEE devra être réglé de façon diplomatique. La flotte du Cèdre est essentiellement une flotte de patrouilleurs et de vedettes rapides, sans vedettes lance-missiles, ni capacité de guerre maritime. La marine libanaise a profité de la formation de la FINUL au large du Sud-Liban, notamment durant des exercices conjoints d'interdiction maritime. L'État a récemment fait l'acquisition d'un patrouilleur américain de 43,5m de classe AMP 145 qui doit être livré à la fin de l'année 2012<sup>31</sup>. Un second pourrait être en construction en Floride. Ces deux vaisseaux devraient assurer des capacités de sortie plus longue et par plus gros temps que les vedettes actuelles, sans pour autant donner à la Marine libanaise une capacité de protection permanente des installations offshore.

Chypre est dépourvue de Marine, et n'a pas de navire à l'exception de 6 patrouilleurs côtiers. Les gardes-côtes ont une mission de protection côtière, d'assistance à la population et de lutte contre les trafics au sud de l'île. Nicosie a signé un traité de défense avec Israël, qui a des capacités plus en harmonie avec les enjeux de la protection des plate-formes. L'accord devrait dissuader la Turquie d'attenter à la sécurité des installations chypriotes. Cela dit, la marine turque est près de dix fois plus importante que la marine israélienne et son niveau d'entraînement est bon. Il est certain que les puissances font tout pour éviter un conflit ouvert en privilégiant les moyens de pression indirects.

<sup>29</sup> Fadi Asaf, "Méditerranée : Gaz offshore : Les Russes et les Chinois avancent leurs pions », *Middle East Strategic Perspectives*

<sup>30</sup> Barbara OPAL-ROME, « Israel seeks expanded operating area » – *Defense new*, 10/09/2012

<sup>31</sup> *IHS Jane's Navy International 2012*, « Lebanese sailors operate new RiverHawk patrol craft », 22 août 2012



#### 4) La présence de compagnies chinoises ou russes autour des nouvelles richesses méditerranéennes pourrait perturber le jeu occidental aux portes de l'Europe.

Les ressources gazières intéressent les entreprises pétrolières occidentales, Etats-Unis en tête, mais aussi les compagnies des grands pays émergents, ce qui est nouveau en Méditerranée. Le président chypriote Dimitris Christofias est communiste, russophone et formé - pour partie - en Russie. Il a déjà sollicité la Russie pour obtenir un prêt de 2,5 milliards de dollars, afin de ne pas appliquer un plan de rigueur proposé par le FMI et l'Union européenne. De fait, Gazprom a manifesté son intérêt pour les ressources chypriotes en mars 2012, espérant maintenir son quasi-monopole sur les importations européennes en gaz. La compagnie russe a aussi répondu aux appels d'offre d'Israël. La Chine a manifesté son intérêt pour les ressources libanaises dès 2011 par la voix de son ambassadeur Wu Zeixan, qui a demandé aux autorités de hâter la mise aux enchères des blocs !<sup>32</sup>

Jusqu'à présent, la présence de la VIe flotte américaine et les forces navales de la FINUL étaient les seules forces étrangères permanentes sur zone. La Russie a une présence sur zone en raison de la proximité de sa base en Mer Noire. Elle suit une stratégie d'accès aux mers chaudes et d'implantation durable en Méditerranée. Une base en Syrie lui permet de s'affranchir du passage des Dardanelles et du Bosphore et d'avoir une force de rayonnement en Méditerranée. Sa stratégie de puissance passe aussi par le contrôle des approvisionnements européens en pétrole. Ainsi, les propositions commerciales de Gazprom sont appuyées par une diplomatie russe qui vise les pays traditionnellement proches de l'Occident, comme Chypre ou Israël, afin de compléter son influence économique et politique en Méditerranée orientale. La Marine russe a fait deux fois escale dans le port syrien de Tartous depuis le début de la crise, en janvier 2012 et en novembre 2012. Ces escales ont été présentées comme des escales de ravitaillement, mais leur but réel est de soutenir le régime du président Assad contre les Occidentaux qui pressent son départ du pouvoir. Le soutien russe au régime syrien a notamment pour cause une volonté de s'assurer l'exploitation des réserves syriennes de gaz.

La Chine commence par ailleurs à se positionner sur zone depuis 2006 par l'envoi d'un contingent de soldats au sein de la FINUL au Liban. Plus récemment, la Marine de l'Armée Populaire a envoyé trois navires de guerre en Méditerranée en août 2012<sup>33</sup>.

La présence de la Russie et de la Chine dans la région est actuellement liée au conflit syrien, dans lequel les deux Etats soutiennent le régime en place contre les rebelles soutenus par les Occidentaux. Cependant, une présence visant à protéger des intérêts économiques doit être envisagée. Cette présence modifierait sans doute considérablement la supériorité sans partage des flottes israélienne et américaine sur la zone.

Pour la France, la défense des intérêts de l'Otan d'une part, le maintien de liens avec le pays du Cèdre et les Etats méditerranéens d'autre part pourraient imposer un renforcement des patrouilles maritimes et des missions de représentation. La France participe déjà à la composante maritime de la FINUL, laquelle a un vaisseau en permanence sur zone. La France pourrait assurer des missions de maintien de la paix et de surveillance maritime au large du Liban, notamment pour éviter une escalade des tensions entre Tel-Aviv et Beyrouth. Economiquement, l'exploitation en mer est une expertise des compagnies françaises : Total est présent au large du Nigeria, dans des configurations similaires. L'entreprise pourrait employer cette expérience pour les gisements méditerranéens, renforçant la

<sup>32</sup> Fadi Asaf, "Méditerranée : Gaz offshore : Les Russes et les Chinois avancent leurs pions », *Middle East Strategic Perspectives*

<sup>33</sup> J Michael COLE, « China's Navy in the Mediterranean? » *The Telegraph*, 30 juillet 2012



légitimité de la France dans cette zone d'influence traditionnelle. Actuellement concentrée sur la Syrie, la Marine nationale en Méditerranée pourrait aussi avoir un rôle à jouer en cas de conflit sur les ressources.

Ainsi, la découverte des gisements d'hydrocarbures en Méditerranée fait croître les tensions entre les Etats, au risque de provoquer une escalade militaire des divisions. L'impossibilité d'une solution juridique extérieure complique encore la délimitation des frontières. Toutefois, il est important de remarquer que les tensions ne naissent pas de la découverte de gaz, mais s'appuient sur celle-ci pour se pérenniser : le Liban et Israël sont en conflit depuis 1947, et la Turquie et Chypre depuis 1960. Le gaz provoque aussi des rapprochements, comme entre le Liban et Chypre. La présence de marines étrangères dans la zone est susceptible de limiter les violences, car les puissances cherchent avant tout à sécuriser les exportations. Ainsi, le gaz est simultanément cause d'un renouveau des tensions et d'un nouveau réseau d'alliances. Au-delà de la relation interétatique, le gaz bouleverse aussi le marché du gaz et l'utilisation de la ressource marine. Il est intéressant de se pencher sur les perspectives d'exportation de ces pays relativement isolés et sur les bouleversements écologiques qu'implique l'exploitation du gaz.

## **C) Entre préservation de l'environnement, sécurité et conquête de marchés, l'exploitation et l'exportation des hydrocarbures sont un défi pour les pays du Levant**

Si le gaz est porteur de bouleversements politiques et d'alliances nouvelles, il est aussi au cœur de questions anciennes pour le Proche Orient. Ainsi, les pays producteurs sont confrontés au défi de l'exportation, puisque chaque Etat (Chypre, Israël, Liban) est isolé dans son environnement immédiat. De plus, l'exploitation offshore nécessite des moyens techniques et financiers qui requièrent une assistance extérieure, une sécurité renforcée dans un espace maritime traditionnellement libre, et une politique de préservation de l'environnement plus adéquate afin de gérer les risques.

### **1) La manne du gaz ne peut cacher des difficultés d'exportation**

L'exploitation commerciale des ressources gazières de la région pose de nombreuses difficultés, tant dans le domaine économique et fiscal que dans son implication environnementale et sécuritaire.



L'exportation des ressources pourrait mener à une croissance forte dans les Etats concernés, mais elle se heurte à l'insularité des marchés des trois pays, peu reliés aux réseaux internationaux d'hydrocarbures ou d'électricité. Les décisions d'investissement sont compliquées par l'instabilité politique de la région et la permanence d'acteurs violents qui font peser une menace sur l'exploitation des richesses. L'environnement fragile de la Méditerranée, mer semi-fermée, pose aussi problème aux nombreuses associations écologistes de chaque pays. Elles recommandent la prudence dans l'exploitation, d'autant que la plupart des conventions de protection du milieu et d'encadrement des activités extractives n'ont pas été signées par l'ensemble des Etats de la zone.

### Les Etats mettent en place des fiscalités avantageuses pour tirer profit de l'extraction du gaz et du pétrole

Les Etats qui espèrent des rentes du pétrole ont adapté leur taxation pour essayer d'équilibrer leurs comptes publics tout en ne décourageant pas les investisseurs. Les taxations sont organisées de la même manière dans les Etats considérés : une partie fixe de royalties, et une part indexée sur les bénéfices.

En Israël, l'Etat a toujours incité les compagnies à forer par une politique de taxation des bénéfices issus de l'exploitation des hydrocarbures très avantageuse, de l'ordre de 12,5% des bénéfices, contre 40% ou 50% dans d'autres Etats (exemple : de 35 à 70% au Canada, de 25% à 50% en Islande, et jusqu'à 95% au Venezuela, mais c'est un cas un peu particulier). Aujourd'hui, la manne pétrolière découverte par *Noble Energy* et ses alliés provoque la remise en cause de cette loi par la classe politique israélienne et la population, qui demandent une meilleure répartition des richesses. Une commission nommée par le ministre des finances dirigée par un professeur d'économie à l'université de Jérusalem, Eytan Sheshinski, a été chargée de réfléchir à une nouvelle loi d'encadrement<sup>34</sup>. Les conclusions finales de la commission ont été publiées le 3 janvier 2011. La taxe serait relevée de 12,5% du chiffre d'affaire au titre des royalties à une taxe pouvant aller de 20% à 60% des profits selon leur ampleur, pour une taxation « entre 52% et 62% des profits »<sup>35</sup>. La mesure pourrait être rétroactive, dans le sens où elle concernerait les champs déjà découverts, et pour lesquels les installations de forage sont en cours d'installation. Les compagnies ont averti l'Etat d'Israël que cette hausse de la fiscalité découragerait sûrement les investisseurs futurs, tandis que les profits de leur propre exploitation risqueraient de n'être plus assurés. Le ministère de l'énergie a transigé en assurant que la taxe ne concernerait que les bénéfices nets après remboursement des montants investis dans la prospection. Ainsi les compagnies sont assurées de faire une marge bénéficiaire avant de commencer à reverser une partie de leur bénéfice à l'Etat.

Au Liban, la loi sur l'exploitation du pétrole prévoit deux mécanismes destinés à relever les défis particuliers de l'Etat. La part de la production de gaz (d'environ 20 à 30%) lui revenant servira à réduire les importations d'hydrocarbures et à dégager une marge bénéficiaire en exportant vers les pays voisins. Les bénéfices devraient être versés à un fonds souverain pétrolier, à l'instar de ce qui existe en Norvège, par exemple<sup>36</sup>. En sus de la part de la production revenant à l'Etat, une taxe de 23,5% serait prélevée sur l'excédent brut d'exploitation des compagnies pétrolières, pour alimenter les finances libanaises. Ainsi, il y aurait deux modes de prélèvement, le premier en gaz, sous forme de royalties, le second sous forme de

<sup>34</sup> Entretien avec D. AMSELLEM.

<sup>35</sup> Sharon WROBEL, « Sheshinski eases proposed tax for gas exploration firms », *Jerusalem post*, 01 avril 2012

<sup>36</sup> Site du gouvernement libanais pour l'exploitation des hydrocarbures, [www.lebanon-exploration.com](http://www.lebanon-exploration.com), visité le 05 décembre 2012



taxes<sup>37</sup>. La loi sur l'exploitation du pétrole et des hydrocarbures (Offshore Petroleum Law) adoptée en janvier 2011 est un cadre général sur les modalités d'exploration, d'exploitation, les normes à respecter ou les procédures, mais elle ne donne pas de chiffres précis sur les royalties, les parts revenant à l'Etat et les taxes des entreprises. Ces points sensibles devront être décidés par décret en conseil des ministres... Il est à craindre que le clientélisme libanais ne remette l'adoption d'un règlement coercitif aux calendes grecques pour ne pas froisser tel ou tel investisseur peu scrupuleux sur les normes.

A Chypre, les taxes sont traditionnellement faibles, avec une taxation des entreprises de 10%. La taxation des hydrocarbures n'est pas spécifique, l'île n'ayant pas de loi particulière pour ce secteur. Elle prend la forme de trois taxes : une taxe sur l'activité des entreprises (CIT) de 10%, une taxe sur le capital de 20% et une petite part de 0.4 à 0.8% au titre de la taxe sur la propriété inamovible. Selon L'*Ernst and Young Gas tax Guide 2012*, Chypre envisage de signer avec les compagnies exploitantes un contrat de partage de la production (PSC), pour convertir le produit de la CIT en équivalent gaz.

### Les stratégies d'exportation doivent surmonter l'insularité géopolitique des pays du Levant

L'exportation du gaz est une question difficile pour les trois Etats, confrontés à une insularité par rapport aux marchés consommateurs. La plupart des pays arabes environnants ont déjà des réserves fossiles, tandis que la faiblesse de la consommation des pays voisins (Syrie, Jordanie) ne permet pas d'envisager une solution d'exportation viable économiquement. Les principaux marchés qui seraient intéressants sont l'Europe, avec une consommation annuelle de 550 Gm<sup>3</sup> de gaz<sup>38</sup>, et l'Asie, avec une consommation de 325 Gm<sup>3</sup>, en très forte augmentation (environ 10% par an).

L'Europe est le marché le plus proche, et la production européenne de gaz diminue en raison de l'épuisement des gisements en mer du Nord. Toutefois, la plupart des besoins sont couverts par des contrats de long terme conclus avec la Russie et les pays du Caucase. La majorité du gaz est importée par pipeline, tandis que le GNL est minoritaire en raison de son coût (environ 15% des besoins couverts par le GNL en 2010<sup>39</sup>). La production des champs de Méditerranée orientale pourrait être exportée vers les pays du Sud de l'Europe, mais elle serait en concurrence avec le gaz algérien, qui est exporté vers l'Espagne via le Pipeline Medgaz.

Le marché asiatique est plus lointain, mais il offre des perspectives commerciales plus avantageuses avec un prix du GNL supérieur au prix sur le marché européen (18 \$/Mbtu contre 12\$/Mbtu en Europe<sup>40</sup>). De plus, la demande globale de GNL devrait augmenter de 60% d'ici 2020, particulièrement en Asie. Le marché japonais est déjà l'un des plus gros consommateurs mondiaux de GNL, tandis que la demande chinoise augmente de 18% en 2011, et pourrait doubler d'ici 2015, portée par la croissance de ses besoins énergétiques tous azimuts.<sup>41</sup>

Il est possible d'exporter le gaz de deux façons : par des pipelines, ou en le liquéfiant. Le GNL permettrait d'atteindre le marché asiatique et de répondre à une demande globale, quand le pipeline requiert un marché proche de la zone d'extraction. La liquéfaction est plus chère que le gazoduc sur une courte distance, car le procédé de liquéfaction brûle une partie du gaz (10%), les installations de liquéfaction et de regazéification sont coûteuses, et les méthaniers sont des navires très chers. Un

<sup>37</sup> Bank Audi, *Lebanon economic report 2012*, sur [research.bankaudi.com](http://research.bankaudi.com), consulté le 20 novembre 2012

<sup>38</sup> IFP énergies nouvelles, « quel avenir pour le gaz naturel ? », présentation du site internet actualisée en 2012.

<sup>39</sup> Total, *contexte/Panorama sur le GNL*, sur [total.fr](http://total.fr), consulté le 02 décembre 2012

<sup>40</sup> IFP énergies nouvelles, *Panorama 2012 de l'industrie gazière*

<sup>41</sup> IFP énergies nouvelles, *idem*



terminal de liquéfaction produit beaucoup de déchets car seul le méthane est liquéfié, les autres gaz sont soit transformés en gaz pétrole liquéfié, soit brûlés, le CO<sub>2</sub> étant rejeté dans l'atmosphère. C'est un fort investissement de départ, mais la distance parcourue par les méthaniers influe ensuite peu sur le prix. Au contraire, le gazoduc est très intéressant sur courte distance (moins de 3000 km) mais ensuite les centrales de recompression du gaz disposées le long du pipeline consomment elles-mêmes beaucoup de gaz. Sur 5000 km, l'autoconsommation peut atteindre 20% du volume total de gaz ! Le pipeline est concurrentiel si les quantités sont très grandes : sur 3000 km, le pipeline est plus concurrentiel si la quantité transportée est supérieure à 3 Gm<sup>3</sup>/an, ou 9 Gm<sup>3</sup>/ an si le pipeline est sous-marin (le gazoduc sous-marin est trois ou quatre fois plus cher que le gazoduc terrestre)<sup>42</sup>.

La construction d'un pipeline est en général assurée par le producteur, assortie de contrats de longue durée destinés à sécuriser l'investissement. Le marché du gaz faisant face à un excédent d'offres, les contrats négociés entre deux Etats sont de plus en plus courts, ce qui ne favorise pas l'investissement à long terme. Le GNL pourrait alors être plus intéressant, car le producteur n'est pas captif d'un marché.

Dans le cas méditerranéen, aucun des trois pays ne peut avoir une exportation rentable si l'exportation n'est pas mutualisée. En effet, pour exporter seul, Israël devrait faire un pipeline au fond des mers, à des profondeurs et sur une distance jamais encore atteintes par un gazoduc pour exporter vers l'Europe, ce qui nuirait à la compétitivité de sa production. Un terminal de liquéfaction est inenvisageable sur sa côte en raison du risque sécuritaire posé par la présence de groupes armés à Gaza et au Liban. Chypre n'a pas assez de réserves pour faire un gazoduc vers l'Europe, encore moins pour un terminal de liquéfaction. L'île pourrait rejoindre les gazoducs turcs avec un investissement raisonnable, mais les relations difficiles avec le grand voisin excluent cette éventualité. La situation au Liban est moins claire, car les forages n'ont pas commencé, et les réserves sont méconnues. Les bonnes relations de Beyrouth avec Ankara pourraient créer un partenariat à l'exportation, mais il faudrait pour cela avoir un accord syrien. La Turquie importe la majorité de ses besoins de la Russie, et pourrait bénéficier d'une diversification de ses approvisionnements.

### **L'éloignement des marchés de consommation du gaz force les Etats à s'allier pour exporter.**

Face à la difficulté de l'exportation, une solution s'impose naturellement pour ces Etats : la mutualisation des investissements. De fait, Chypre et Israël semblent marcher de concert pour l'exploitation du gaz : la même compagnie, *Noble*, a découvert tous les champs des deux Etats, tandis qu'une entreprise israélienne, *Delek*, alliée de *Noble* dans les gisements de Tamar et Leviathan, s'est dite intéressée par les nouveaux blocs de prospection chypriotes. Plus significatif encore, les deux Etats ont signé un accord de coopération économique et scientifique en 2011, ainsi qu'un accord de défense permettant à Chypre d'être couvert par les navires israéliens. Un câble sous-marin a été tendu début 2012 entre Israël, Chypre et la Grèce pour relier ces pays au réseau européen d'électricité<sup>43</sup>. Ce câble pourrait être utilisé pour exporter de l'énergie produite à partir de gaz vers l'Europe.

Un projet de terminal de liquéfaction est envisagé en partenariat par les deux Etats afin de transformer la ressource extraite des champs dans la zone de Tamar, Leviathan et Aphrodite. Ce terminal serait installé sur un terrain chypriote afin de réduire les risques sécuritaires que poserait l'implantation d'un terminal près de Haïfa, à la portée des roquettes Grad du Hezbollah. De plus, Chypre possède un régime fiscal très avantageux pour les entreprises (10% des bénéficiaires). Un gazoduc reliant les champs

<sup>42</sup> Béatrice FISCHER et Gilles FERSCHNEIDER, *Liquéfaction du gaz naturel*, document de l'IFP de Lyon.

<sup>43</sup> Pascal LACORIE, « la manne gazière de Chypre suscite de fortes tensions », *La Tribune*, 11/06/2012





offshore à Chypre puis à la Grèce serait envisageable, afin de le relier au pipeline Southstream et ainsi d'alimenter l'Europe du Sud mais il demeurerait très coûteux et difficile d'entretien, avec des profondeurs pouvant atteindre 2500 m dans la mer Egée.

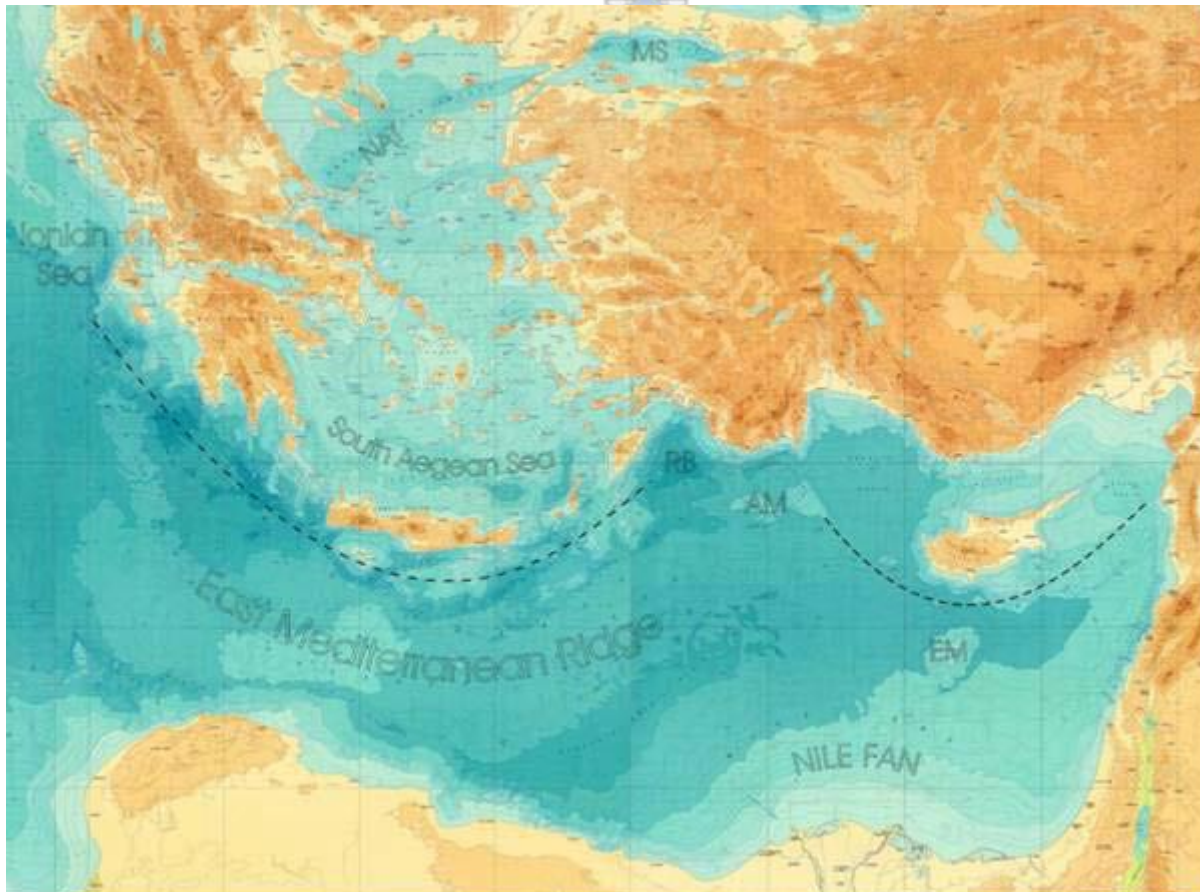
Beyrouth pourrait envisager de s'allier à Nicosie pour les exportations, mais l'alliance de Chypre et d'Israël exclut automatiquement le Liban. En effet les deux Etats sont toujours en état de guerre et le pays du Cèdre ne reconnaît pas l'Etat hébreu. Beyrouth devra donc trouver une solution avec ses voisins arabes ou compter sur une solution d'exportation turque, comme un pipeline reliant la côte libanaise à Antalya ou Ceyhan sur la côte méridionale de la Turquie.

## **2) Les enjeux environnementaux de l'extraction d'hydrocarbures soulèvent les insuffisances de la protection de la Méditerranée**

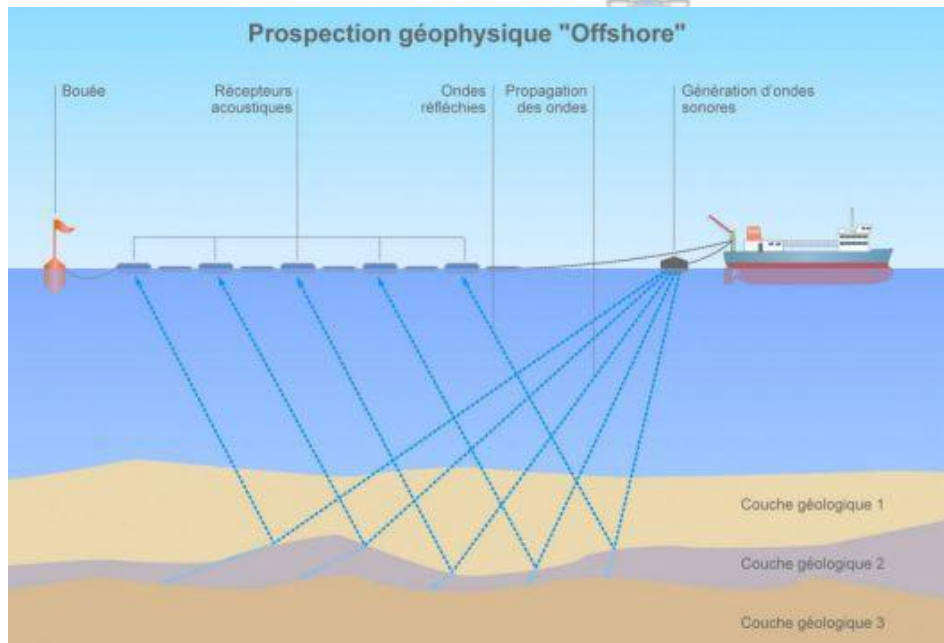
Les progrès techniques de l'extraction offshore ont permis de forer de plus en plus profondément : si les forages sous-marins ne dépassaient pas dix mètres de colonne d'eau en 1950, ils ont atteint 1000 mètres en 1994 et 2000 mètres en 2007. Les grands fonds sont accessibles désormais à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures. De fait, les champs situés en Méditerranée orientale atteignent entre 1300m et 2000m de fond.

Le forage en offshore profond présente des risques particuliers pour l'environnement à chaque étape de son développement : l'exploration, l'exploitation et le traitement des hydrocarbures et des déchets provoquent une perturbation du milieu (I). Comme mer semi-fermée, la Méditerranée est particulièrement vulnérable à la pollution. C'est pourquoi de nombreuses conventions internationales régulent les activités en Méditerranée et régissent les droits et obligations des Etats parties (II).

*Carte bathymétrique de la méditerranée orientale*



Les risques liés à l'exploration préalable sont multiples. Les propriétés de résonance sismique des matériaux sont utilisées pour sonder les roches du sous-sol océanique et repérer les formations géologiques propices. La technique s'appuie sur l'émission d'ondes à basse fréquence. Celles-ci sont réfléchies par les fonds puis interceptées par des capteurs traînés derrière le navire. Ces ondes perturbent les mammifères marins qui tendent à fuir la zone d'exploration, mais aussi certaines espèces de poissons de pêche. Les captures de grands poissons sont jusqu'à 40% inférieures à proximité d'une zone d'exploration.



La méthode de prospection par ondes sismiques – source : IFM

La seconde phase de l'exploration est le forage de puits afin d'atteindre la nappe d'hydrocarbure. Les forages sont réalisés au moyen de tiges lubrifiées par des mélanges d'huiles et de produits chimiques injectés dans les nappes pour mieux faire remonter les hydrocarbures. La nature des déchets issus du forage varie en fonction du sous-sol rencontré et des caractéristiques de la poche de gaz. Les forages produisent des résidus de roche et des boues de sédiments du fond marin, qui sont remontés à la surface ou qui se déposent en concrétions sur le plancher océanique. Ajoutés aux rejets de fluides injectés dans les puits, ils peuvent atteindre 60 000 m<sup>3</sup> de fluides et 15 000 m<sup>3</sup> de solides par plate-forme sur un champ, après forage d'environ cinquante puits. Les boues constituées de restes de fluides injectés, de fragments de roche pulvérisés et de sédiments contiennent des biocides, des anti-mousses, des lubrifiants, mais aussi des traces de métaux lourds toxiques (arsenic, baryum, chrome, mercure, plomb...). Les recettes des fluides injectés dans les puits sont des secrets commerciaux des compagnies pétrolières, ce qui limite l'étude de leur impact environnemental<sup>44</sup>.

En sus, les forages libèrent de grandes quantités d'eau contenues dans la nappe d'hydrocarbures. Le débit de rejet est entre 2 500 m<sup>3</sup>/jour et 40 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>45</sup>. Cette eau est très chargée en sels, et contient parfois des métaux lourds et des résidus d'hydrocarbures. Le traitement de l'eau est problématique car les volumes sont énormes, et leur rejet peut tuer la flore et la faune alentour en changeant trop brutalement les concentrations de sel ou d'oxygène de l'eau ou en libérant des produits toxiques.

Heureusement pour l'équilibre méditerranéen, ces immenses volumes de déchets d'exploitation ne sont pas systématiquement rejetés à la mer. La plupart des zones d'extraction sont soumises à des codes stricts qui obligent à récupérer et retraiter les déchets. Il est possible de les apporter à terre pour les traiter, de les enfouir dans des puits vides ou de les rejeter à la mer. Le rejet à la mer est très polluant, et il contribue à augmenter la turbidité de l'eau, ce qui a une incidence sur la flore marine et les coraux. Ainsi une étude en Mer du Nord a montré que le forage tuait les coraux en quelques mois à cause de la turbidité de l'eau qui réduit la quantité de plancton et obère la photosynthèse<sup>46</sup>. Les hydrocarbures

<sup>44</sup> Sandra KLOFF and Clive WICKS, *Environmental management of offshore oil development and maritime oil transport*, UICN, 2004.

<sup>45</sup> E&P forum/UNEP, 1997

<sup>46</sup> A. LARSSON, A. PURSER, « Sedimentation on the cold-water coral *Lophelia pertusa*: Cleaning efficiency from natural sediments and drill cuttings », *Marine Pollution Bulletin* 62(6), 2011, p. 1159-1168.



contenus dans les rejets se répandent dans l'eau et forment une fine couche huileuse à la surface de l'eau qui empêche les échanges entre milieux. Les rejets de pétrole et d'huiles (souvent aussi présents dans les puits de gaz dans des concentrations faibles) sont dissous dans l'eau et provoquent des mutations génétiques, la hausse de la mortalité des espèces animales et la mort de la faune fragile (coraux)<sup>47</sup>. L'impact est plus sévère à proximité des côtes, dans les eaux peu profondes, en raison de la grande concentration d'espèces qui y séjournent<sup>48</sup>. Enfin, les eaux de ballast des pétroliers sont chargées de micro-organismes allogènes qui peuvent perturber l'équilibre naturel de la Méditerranée en cas de déversement. Une convention a été signée en 2004 concernant les eaux de ballast pour limiter leur déversement et réduire leur teneur en substances dangereuses, mais ni Israël ni Chypre ni la Turquie n'ont signé cette convention, dont les signataires restent minoritaires (31% du tonnage mondial selon l'OMI<sup>49</sup>). Cette convention n'est d'ailleurs pas encore entrée en vigueur. Ainsi les eaux de ballast pourraient poser un sérieux problème en termes de biodiversité et de pollution minérale en raison du développement du transport gazier par méthanières et de l'absence de contrôle public.

L'exploitation de gaz est bien moins dangereuse pour l'environnement que l'exploitation de pétrole : si les risques liés au forage ou aux rejets sont équivalents, les accidents sur une plate-forme ne provoquent pas de marée noire. Cependant, l'exemple d'une fuite sur une plate-forme au large de l'Ecosse en mars-avril 2012 montre les risques associés au gaz : risque d'explosion du gaz volatil au contact d'une torchère, émission de gaz à effet de serre comme le méthane, près de vingt-trois fois plus efficace que le CO<sub>2</sub> sur une période de cent ans, dispersion de gaz sulfurés dangereux pour la santé, et enfin dispersion en mer des huiles et du condensat (dans le cas d'une poche de gaz, fluide huileux proche du pétrole). Cette fuite a montré les dangers de l'exploitation du gaz, même dans le cadre d'une exploitation très règlementée en mer du Nord. En Méditerranée, les risques de catastrophe sont très forts en cas de fuite, tant pour l'environnement que pour les activités des côtes très peuplées (tourisme, pêche...).

Or les accidents sont fréquents sur les plate-formes. Ils sont en général provoqués par une erreur humaine, souvent combinée à des conditions naturelles difficiles : couche géologique instable, forte pression du gaz, conditions météorologiques difficiles. La rupture d'une tête de forage ou d'un conduit peut provoquer des fuites très ardues à réparer à de grandes profondeurs. Ainsi le colmatage du puits en mer du Nord ou le détournement du gaz qui s'en échappe au moyen d'un puits auxiliaire était prévu pour prendre « environ six mois » selon le porte-parole technique de l'incident et directeur de la branche exploration et production de Total. Finalement une mobilisation exceptionnelle a permis de colmater le puits par injection de boue lourde trois mois après le début de la fuite. La situation en Méditerranée est rendue particulièrement compliquée par la profondeur des puits : Leviathan se situe sous 1.5 km de colonne d'eau et plus de 4 km de roche, soit 5.5 à 7 kms de profondeur. Un forage a été arrêté en mai 2012 en raison des limites mécaniques du système de forage, à plus de 7kms de profondeur. Il est évident que les petits pays de la zone n'ont pas les capacités adaptées, comme l'a rappelé le Ministre israélien de la protection de l'Environnement<sup>50</sup>

Les catastrophes naturelles et les conditions rudes peuvent rendre dangereux le travail de certaines plates-formes. C'est le cas de la sismicité de la Méditerranée orientale, matérialisée par de fréquents tremblements de terre en Turquie et dans les pays levantins ; des tremblements de terre ont

<sup>47</sup>D.W. KLUMPP, H. von WESTERNHAGEN, « Biological effects of pollutants in Australian tropical coastal waters: embryonic malformations and chromosomal aberrations in developing fish eggs. » *Marine Pollution Bulletin* 30(2), 1995, p. 158-165. Ces deux sources (17) et (18) sont citées par Sandra KLOFF et Clive WICKS, *op. cit.*

<sup>48</sup> Aurélien GUINGAND, *activités parapétrolières et paragazières offshore*, présentation de l'Agence des Aires Marines Protégées, Ifremer Plouzané

<sup>49</sup> OMI, *status of present conventions*, [www.omi.com](http://www.omi.com), consulté le 05/11/2012

<sup>50</sup> *Reuters*, « Environmental concerns shadow Israel's offshore drilling », 7 Août 2012.



frappé Chypre, le Liban et Israël le 12 mai, le 29 juillet et le 16 septembre 2012. Leur magnitude relativement faible (entre 4 et 5 sur l'échelle de Richter) n'exclut pas l'éventualité d'un accident sur un puits d'extraction de pétrole. La sismicité de la zone est un problème pour les deux types d'exportations, les pipelines comme le terminal de liquéfaction présentant des risques de rupture ou d'accident en cas de séisme, qu'il convient de limiter en construisant des infrastructures de transport et de stockage spécifiques<sup>51</sup>.

### **Les conventions de protection de la Méditerranée posent un cadre protecteur mais insuffisamment coercitif.**

La Méditerranée est un espace d'échanges et d'activités économiques denses. Son statut de mer semi-fermée et la traditionnelle activité commerciale entre ses rives se doublent d'une activité touristique nécessaire aux littoraux et à la santé économique des Etats du sud. Mer fragile, elle est aussi exploitée comme source d'énergie, réserve halieutique ou réserve de biodiversité. Ces différents usages dans un espace réduit en font une des mers les plus fréquentées et exploitées. Pour encadrer cette profusion d'activités souvent concurrentes, les Etats riverains sont parties à de nombreux accords et conventions. Les conventions applicables à la protection de l'environnement face à des forages offshore sont encore peu nombreuses, mais leur précision s'est renforcée ces dernières années après la découverte des champs orientaux. Cependant, il est important de nuancer cette avancée en reconnaissant que les Etats de l'UE sont les plus actifs dans le domaine de la régulation, ce qui ne permet pas d'influencer la gestion des principaux champs au large d'Israël et du Liban.

Une des conventions les plus importantes est la convention de Barcelone de 1976, amendée en 1995, qui prévoit la réduction de la pollution et de la dégradation des milieux en Méditerranée. Elle crée le Plan Action Méditerranée (PAM) et se préoccupe désormais du développement durable sur le littoral des Etats parties. Signée par les 21 pays riverains dont Israël, le Liban, Chypre et la Turquie, elle a pour objectif de surveiller les activités maritimes et sous-marines, et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles. Si elle ne prévoit pas d'obligations de droit positif, la convention prévoit des possibilités d'arbitrage des différends et affirme les principes de précaution et de pollueur payeur comme fondement des règlements et des attitudes à adopter dans la gestion de la Mer Méditerranée. Les études d'impact sont encouragées pour mieux connaître l'état de la mer et l'influence anthropique sur son équilibre. Les Etats signataires sont ainsi obligés de rédiger des rapports sur l'état de leurs eaux territoriales et les actions menées. Ces rapports sont de puissants incitatifs pour agir sur l'environnement, car ils permettent au public de réagir. Au-delà de ces rapports, la convention reste très vague et se contente de demander que « les parties contractantes prennent toutes mesures appropriées pour prévenir, réduire, combattre et dans toute la mesure du possible éliminer la pollution de la zone de la mer Méditerranée résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol » (Art 7). Il n'y a pas de calendrier ou de mesure précise, et le contrôle international est limité par la clause de souveraineté totale des Etats parties. Ainsi cette convention est-elle utile comme cadre général et pétition de principe, sans offrir la garantie de bonne gestion que pourrait offrir un traité contraignant comme le traité OSPAR (actif pour l'Atlantique du Nord Est). En revanche, le Plan Action Méditerranée connaît un déficit financier important qui restreint sa capacité à accomplir sa mission.

Le constat de ce manque et la volonté de pallier la carence de réglementation avant le début du forage offshore en Méditerranée orientale ont poussé certains Etats parties à ajouter un protocole à la

<sup>51</sup> ZDRAKOVIC et Al., *Seismic hazard in the design of oil and gas pipelines*, Université de Nis, 2011



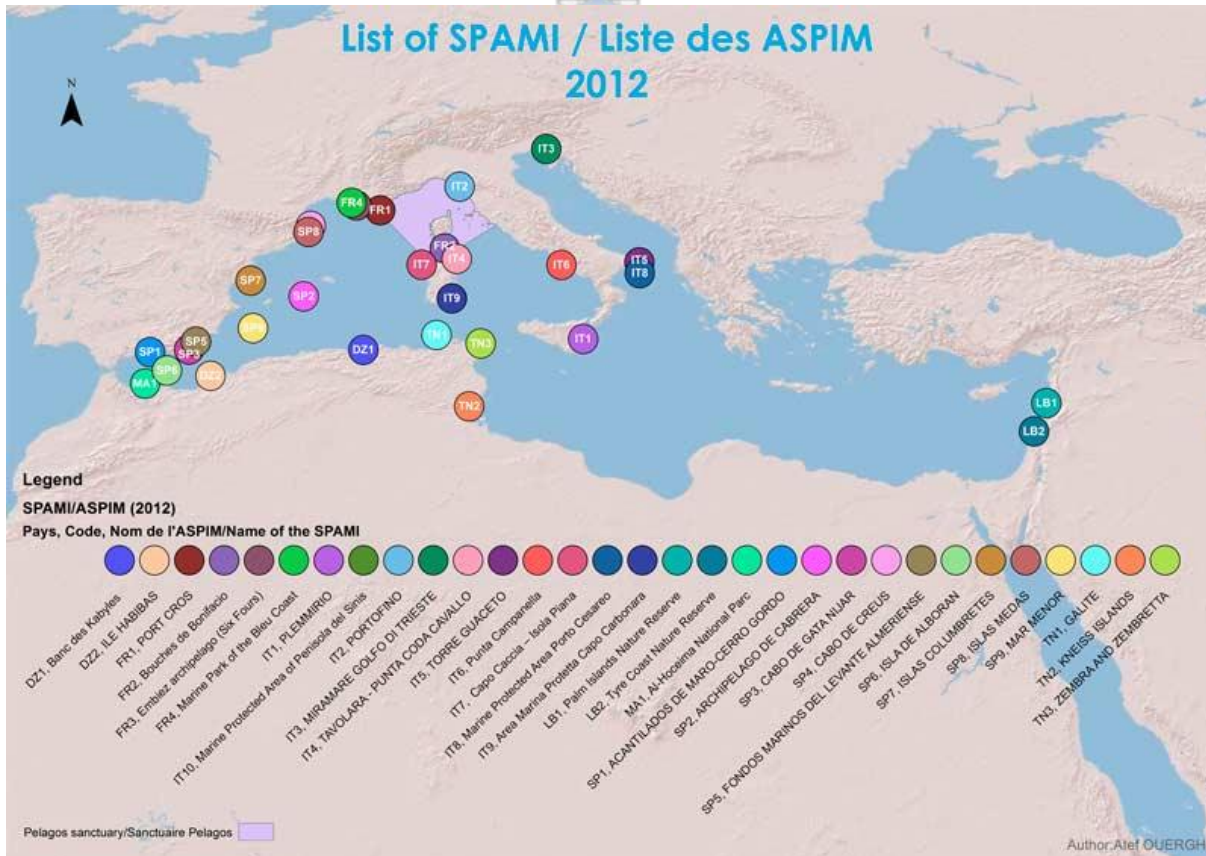
convention pour renforcer la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le protocole naît de la volonté de créer un instrument légal et contraignant en lieu et place des habituelles incitations et recommandations, souvent peu suivies. Il entre en vigueur en mars 2011. Parmi ses objectifs, citons « garantir l'utilisation durable des ressources naturelles », obj. 3, et « garantir la préservation de l'intégrité des systèmes côtiers ainsi que des paysages » obj. 4. Le texte précise que les activités extractives de ressources, et la construction en mer ou sur les littoraux doivent être soumises à autorisation et interdits s'ils risquent de perturber les écosystèmes.

Selon les clauses du protocole, les pays doivent promouvoir la formation de réseaux de suivi, afin de tenir à jour des cartes des littoraux avec les infrastructures ou activités qui risquent de les modifier. De plus, les pays doivent avoir une stratégie nationale de GIZC, se conformer à la stratégie globale et informer l'organisation du mécanisme de coordination mis en place. La stratégie doit définir un calendrier et des indicateurs évaluant la pertinence des mesures mises en place.

L'organisation est chargée de la coordination et du suivi général. Elle fait un rapport régulier ; elle aide les parties à tenir leurs engagements, notamment sur le réseau de suivi ou la gestion transfrontière des ressources.

Au-delà de cette convention, la convention de Londres de 1990 prévoit l'établissement de plans d'urgence de lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures, afin de prévenir une catastrophe écologique. Les navires et les plates-formes pétrolières doivent avoir un plan d'urgence à bord, approuvé par l'autorité nationale et coordonné à son système de lutte. De plus, une coopération multilatérale et bilatérale est encouragée. Cette convention a été signée et ratifiée par Israël, le Liban et la Turquie, mais pas par Chypre.

Les aires spécialement protégées (ASP) et aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) sont prévues par un protocole additionnel à la convention de Barcelone, adopté en 1984, puis modifié pour inclure les ASPIM en 1995. Dans ces zones s'applique une interdiction de rejeter des déchets en mer, qu'ils soient toxiques ou non, ainsi qu'une réglementation du passage des navires et de ce qui peut abîmer les fonds, la colonne d'eau et même le paysage. Le CAR/ASP est chargé du suivi, contrôle et évaluation. Cependant, une carte des ASP et des ASPIM révèle une utilisation de cet instrument presque exclusivement en Méditerranée occidentale. Cela étant, la présence d'une aire marine protégée au large du Liban-Sud pourrait avoir une influence sur la recherche de gaz offshore.



*Répartition des aires marines spécialement protégées en 2012 – Source Abef OUERGH*

Une loi israélienne doit être adoptée pour limiter les impacts des forages offshore sur le milieu, lesquels bénéficient pour le moment d'un vide juridique. En effet, la politique israélienne de non-ratification des traités rend ses eaux peu protégées en cas de pollution ou de comportements à risques. Le Liban a ratifié presque toutes les conventions relatives à la protection de l'environnement en Méditerranée, et a créé plusieurs réserves naturelles et aires marines protégées. Cependant la norme est parfois mal respectée par les acteurs économiques, ce qui limite l'efficacité des mesures. Pour le moment, la découverte de gaz n'a pas mené à l'adoption d'une nouvelle loi environnementale marine<sup>52</sup>.

Les conventions sont souvent insuffisantes dans leurs recommandations, puisqu'elles ne comportent que rarement des clauses réellement coercitives. L'adoption d'une convention sur les risques liés à l'extraction de pétrole serait pourtant nécessaire afin d'uniformiser les pratiques et de les rendre contrôlables par des flottes des pays tiers, à l'image des conventions contre la pollution en mer par dégazage ou des conventions de lutte contre la piraterie et les trafics.

<sup>52</sup> Aref FAKHRY, « Un cadre juridique très lacunaire », *Le Commerce du Levant*, novembre 2010



## Conclusion:

La découverte de gisements de plusieurs centaines de milliards de mètres cubes de gaz en Méditerranée orientale annonce la fin de la dépendance énergétique des pays riverains. Chypre, Israël, le Liban et la Palestine ont déjà découvert des réserves susceptibles de les rendre exportateurs nets d'énergie. Pour la région, traditionnellement marquée par le stress énergétique, le gaz modifie les équilibres stratégiques, les alliances et les risques pour chaque Etat. Première conséquence de taille : la mer est au centre du jeu politique et économique. Politiquement, d'abord, la Méditerranée avait échappé au découpage en ZEE afin de laisser des espaces *res nullium* ; les richesses de son sous-sol ont bouleversé cette liberté maritime. Dans cet espace restreint, le tracé des ZEE donne naissance à des revendications et des conflits territoriaux qui renversent les alliances politiques. Ainsi la contestation de la frontière maritime entre Israël et le pays du Cèdre et l'opposition entre les deux entités chypriotes entraînent l'éloignement du Liban et de Chypre et le rapprochement de Nicosie et de Tel-Aviv. Ce dernier augure peut-être la collaboration de Beyrouth et d'Ankara autour de projets d'exploitation et de sécurité des hydrocarbures. La hausse des tensions et la volonté gouvernementale de sortir de la pénurie énergétique provoquent la militarisation de la Mer : si Israël et le Liban renforcent leurs flottes, les puissances étrangères se positionnent pour exploiter les ressources. Aux côtés de la VI<sup>e</sup> flotte US en Méditerranée, les gouvernements russe et chinois envoient des navires et achètent des concessions. Economiquement, les administrations endettées de la région attendent les recettes du gaz pour développer l'économie du pays. Pour Chypre, les hydrocarbures représentent une chance de sortir de la récession ; au Liban, on espère enfin cesser de mettre la moitié des recettes de l'Etat dans le remboursement de la dette publique ; en Palestine, la construction du nouvel Etat dépend pour partie de la manne gazière. Pour cela, il est nécessaire d'exporter la production vers les marchés porteurs. L'Europe et l'Asie de l'Est cherchent à diversifier les approvisionnements de gaz, mais l'exportation est une gageure pour ces Etats isolés. Le prochain défi du Proche-Orient est d'établir des stratégies d'exportation viables économiquement malgré les conflits. Espace commun, mer semi-fermée, la Méditerranée est particulièrement sensible aux menaces sur les installations de forage, surtout si du pétrole est trouvé en sus du gaz. L'inquiétude sur l'état des eaux et des fonds grandit dans ces pays sensibilisés à l'écologie. L'adoption des règles environnementales liées à l'exploitation et au traitement des hydrocarbures déterminera sûrement les impacts futurs de l'exploitation sur le milieu. L'exploitation doit s'accommoder des autres usages de la mer, notamment touristiques et halieutiques.

Finalement, dans un exercice de prospective, deux scénarios d'évolution sont envisageables. Dans le premier, tous les pays profitent de la manne gazière et agissent de façon à conserver un équilibre des forces. Ils considèrent que les avantages de la stabilité dépassent les profits du conflit tant économiquement que politiquement, menant dans le meilleur des cas à une exportation commune. Les forces armées autonomes — comme le Hezbollah ou le Hamas — cessent les agressions contre Israël pour profiter de la manne financière. La Turquie et Chypre trouvent un arrangement sur la répartition des richesses gazières. Dans ce cas de figure, l'augmentation des moyens navals est modérée, et l'on peut considérer que le gaz concoure plutôt à la stabilité de la région. Ce scénario suppose une réduction des discours bellicistes et la dédramatisation des litiges au profit d'un apaisement, même provisoire. Un arbitrage sur les conflits de la part d'une institution internationale pourrait être envisagé, au même titre que l'élargissement du mandat de la Finul. Le second scénario suggère une hausse des tensions entre les Etats, avec une escalade de la militarisation visant à protéger les installations d'extraction contre un adversaire supposé hostile. Dans ce scénario, Israël contrôle l'espace maritime, de Gaza au Sud-Liban et de Haïfa à Chypre, par une forte présence navale. En réaction, les groupes armés non-





gouvernementaux visent les installations israéliennes. Tout incident est susceptible de dégénérer en guerre sur les installations. Les dégâts sur l'environnement sont sérieux. Deux solutions d'exportation s'établissent, qui impliquent Israël et Chypre d'un côté, Liban et Turquie de l'autre. Cette solution peut mener à des alternances de crises militarisées et de périodes calmes, mais le gaz concoure à l'instabilité de la région. Ces deux scénarios sont les deux extrêmes d'un vaste éventail de possibles, qui vont du conflit à la coopération. La modération d'Ankara sur le dossier chypriote pourrait débloquer la situation. La capacité des gouvernements israélien et libanais — dirigés par le Likoud et le Hezbollah, nationalistes — à choisir la modération par rapport à la confrontation sera déterminante.

Les choix dépendront sans doute de la capacité des acteurs extérieurs à proposer des solutions d'apaisement, tant politiquement qu'économiquement. La déstabilisation issue du conflit syrien peut amener paradoxalement les acteurs à rechercher un compromis : tant la Turquie que le Liban sont occupés avec les réfugiés et les conséquences politiques internes du conflit, tandis qu'Israël ne veut pas participer à l'exportation du conflit au Liban. Finalement, le gaz ne résoud pas l'instabilité du Proche-Orient ; il est un paramètre de plus dans l'équation stratégique d'acteurs qui oscillent entre recherche de puissance et préservation de la paix.